

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000

« FR9402009 MARE TEMPORAIRE MEDITERRANEENNE DE MUSELLA (BONIFACIO) »



© L. Sorba



Juin 2013

Table des matières

I. Natura 2000 : présentation générale	6
II. Fiche d'identité du site.....	8
III. Bilan des actions réalisées sur le site depuis 2002.....	11
A. Les quinze actions inscrites au DOCOB (Pierre, 2002), réparties en cinq grands thèmes.....	11
B. Travaux réalisés.....	12
IV. Diagnostic	13
A. Données administratives.....	13
B. Situation des propriétés dans le site	16
C. Données sur les activités humaines et l'occupation du sol.....	17
1. Agriculture.....	17
2. Urbanisation.....	18
3. Activités cynégétiques	20
4. La pêche	20
5. Le tourisme	20
6. Les projets	20
D. Données abiotiques générales	21
1. Géologie	21
2. Pédologie.....	22
3. Eaux.....	25
4. Topographie.....	26
5. Climat.....	27
E. Groupements végétaux et grands milieux	28
1. Groupements végétaux recensés au sein du site Natura 2000 [D'après Lorenzoni et Paradis (1998), In Pierre (2002)].....	28
2. Grands milieux.....	34
F. Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial (autres que d'intérêt communautaire).....	36
1. Habitats naturels.....	36
2. Flore.....	36
3. Faune.....	40
G. Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire	46
1. Habitats naturels.....	46
2. Flore.....	46
3. Faune.....	48
4. Pressions et menaces qui pèsent sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	49
V. Objectifs de développement durable	51
A. Objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines	51

B. Objectifs transversaux.....	51
VI. Propositions de mesures de gestion	52
VII. Charte Natura 2000	73
A. Présentation et Définition de la Charte Natura 2000	73
B. Liste des engagements et des recommandations d'ordre général	73
C. Liste des engagements et recommandations par grands types de milieux	74
VIII. Bibliographie	76



Table des illustrations

Tableau I. Données administratives	15
Tableau II. Situation des propriétés dans le site	16
Tableau III. Données sur les activités humaines et l'occupation du sol	21
Tableau IV. Données abiotiques générales	28
Tableau V. Grands milieux	35
Tableau VI. Espèces d'intérêt patrimonial (autres que d'intérêt communautaire).....	36
Tableau VII. Evolution de l'effectif d'Eryngium pusillum entre 1997 et 2002 (Pierre, 2002)	39
Tableau VIII. Autres espèces patrimoniales citées dans la ZNIEFF « Plateau de Bunifaziu » (DREAL Corse, 2010).....	43
Tableau IX. Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial	45
Tableau X. Espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive 92/43.....	48
Tableau XI. Objectifs et mesures de gestion.....	52
Figure 1. Site Natura 2000, Carte au 1/25000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC	10
Figure 2. Parcelles agricoles déclarées à la DDTM 2A.....	17
Figure 3. Situation des activités humaines sur le site Natura 2000	19
Figure 4. Carte géologique du site Natura 2000 (Source : Infoterre)	22
Figure 5. Graphique du type de sol dans la région du sartenais oriental (Source : IFN, 2006)	23
Figure 6. Graphique de la texture du sol dans la région du sartenais oriental (Source : IFN, 2006)	23
Figure 7. Graphique du type d'humus dans la région du sartenais oriental (Source : IFN, 2006)	24
Figure 8. Graphique de la charge en cailloux et de la profondeur du sol dans la région du sartenais oriental (Source : IFN, 2006)	24
Figure 9. Localisation des points d'eau captés issus de la banque de données BSS (Source : Infoterre).....	25
Figure 10. Carte du classement 2012 de la qualité des eaux de baignade (Source : Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse).....	26
Figure 11. Carte topographique au niveau du site d'étude (Source : cartes-topographiques.fr)	26
Figure 12. Fiche climatologique de Bunifaziu (Source : Météo-France)	27
Figure 13. Cartographie des groupements végétaux (Pierre, 2002)	31
Figure 14. Données sur la répartition de quelques espèces végétales patrimoniales (Eryngium pusillum, Morisia monanthos, Gynandris sisyrinchium, Ophrys tenthredinifera) (Pierre, 2002)	38
Figure 15. Localisation d'Eryngium pusillum (Pierre, 2002).....	40
Figure 16. Localisation des espèces d'amphibiens protégées (Fleuriau, Levadoux, 2010)	42
Figure 17. Habitats naturels du site de Musella (Pierre, 2002)	47
Figure 18. Localisation du discoglosse sarde au sein du site Natura 2000 (Fleuriau, Levadoux, 2010)	49

**DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR9402009
MARE TEMPORAIRE MEDITERRANEENNE DE MUSELLA (BONIFACIO)**

Maître d'ouvrage :

- Commune de Bunifaziu

Structure porteuse :

- Commune de Bunifaziu

Opérateur :

- « Cabinet d'études ENDEMYS »

Rédaction du document d'objectifs :

- « Cabinet d'études ENDEMYS »

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires :

Aucune

Référence à utiliser

- MONEGLIA P., BURGUET-MORETTI A., LAIR E., PASTINELLI A. M. (2013) – Document d'objectifs du site Natura 2000FR9402009 Mare temporaire méditerranéenne de Musella (Bonifacio). Mairie de Bunifaziu, DDTM, OEC, ENDEMYS. 78 pages.

I. NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales comme celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe¹

L'Europe possède une variété de climats, de paysages et de cultures qui induit une très grande biodiversité. Natura 2000 est un réseau européen de sites, représentatifs de cette diversité, où la préservation des habitats et des espèces naturelles de l'Union européenne est assurée.

Ce réseau abrite environ 230 types d'habitats naturels et près de 1200 espèces animales et végétales, reconnus comme d'intérêt communautaire et qui justifient la désignation de sites par les États membres au titre des directives « Habitats » et « Oiseaux ».

La situation de chaque pays européen est assez diversifiée dans la mesure où l'Europe n'impose pas d'objectif en termes de superficie. Chaque pays établit son propre mode de désignation et de gestion des sites.

Fin 2009, le réseau Natura 2000 européen affichait 22 419 SIC (dont 1391 en domaine marin) répartis au sein des 27 Etats membres, recouvrant environ 585 000 km² du territoire terrestre (soit 13.6% de la superficie terrestre totale des états membres) et près de 132 000 km² en milieu marin.

Fin 2009, le réseau européen abritait 5242 ZPS (dont 619 en domaine marin) couvrant environ 477 000 km² du territoire terrestre et près de 98 000 km² en milieu marin.

Natura 2000 en France²

Le réseau français de sites Natura 2000 couvre 12,57 % du territoire métropolitain soit 6 899 092 ha hors domaine marin qui représente 4 142 348 ha (Statistiques effectuées sur les bases de référence de mai 2012)

:

- 1368 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats-faune-Flore. Ils couvrent 8,51 % de la surface terrestre de la France, soit 4 670 817 ha,
- 385 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,92 % de la surface terrestre de la France, soit 4 345 965 ha.

¹ Source : INPN

² Source : INPN

Natura 2000 en Corse³

Le réseau Corse de sites Natura 2000 comprend 89 sites⁴ répartis entre les départements de la Haute-Corse et de la Corse du Sud :

- 47 sites en Haute-Corse dont 34 SIC/pZIC et 13 ZPS.
- 42 sites en Corse du Sud dont 33 SIC/pSIC et 9 ZPS.

³ Source : INPN

⁴ <http://natura2000.environnement.gouv.fr>

II. FICHE D'IDENTITE DU SITE

Nom officiel du site Natura 2000⁵ : « Mare temporaire de Musella/Bunifaziu »

Dates de désignation / classement :

Date site proposé éligible comme SIC : 28/02/2001

Date site enregistré comme SIC : 26/01/2013

ZSC : premier arrêté (JO RF) : 17/03/2008 ZSC : dernier arrêté (JO RF) : 17/03/2008

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : oui / ~~non~~

Numéro officiel du site Natura 2000 : FR9402009

Localisation du site Natura 2000 : CORSE

Localisation du site Natura 2000 : Corse du Sud, commune de Bunifaziu.

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : 17 ha.

Préfet coordinateur : Sous-préfet de Sartène.

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du DOCOB : Mr Jean-Charles Orsucci (mairie de Bunifaziu).

Structure porteuse : Commune de Bunifaziu

Opérateur : ENDEMYS

Membres⁶ du comité de pilotage du site Natura 2000 :

Services de l'Etat

Le Sous-Préfet de Sartène,

La Directrice régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement,

⁵ Arrêté ministériel du 17 mars 2008 portant désignation du site Natura 2000 mare temporaire de Musella/Bonifacio (zone spéciale de conservation)

⁶ Arrêté n°07 – 1652 du 29/10/07 portant création et composition du Comité de pilotage du site Natura 2000 FR 9402009 « Mare temporaire de Musella ».

Ou leurs représentants ;

Elus, représentants des collectivités territoriales :

Le président du conseil exécutif de Corse,
Le président du conseil général de la Corse-du-Sud,
Le maire de Bunifaziu,

Ou leurs représentants ;

Représentants des établissements publics :

Le Président de l'office de l'environnement de la Corse,
Le délégué régional du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres,
Le délégué régional de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse,
Le délégué régional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage,

Ou leurs représentants ;

Usagers et socioprofessionnels :

Le président de la chambre départementale d'agriculture de la Corse-du-Sud,
Le président de la fédération départementale des chasseurs de la Corse-du-Sud,
Mme Marie SIMONI, née LASSALE,
Mme Jean Dominique LODOVICI, née LANCON,
Mme Céline BALESII, née BALESII,

Ou leurs représentants ;

Personne qualifiée au titre des sciences de la vie, de la terre et de la valorisation écologique :

M. Jean Pierre NOUGAREDE, herpétologiste,
Mme Laetitia HUGOT, responsable du conservatoire botanique de Corse.



Figure 1. Site Natura 2000, Carte au 1/25000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC

III. BILAN DES ACTIONS REALISEES SUR LE SITE DEPUIS 2002⁷

A. LES QUINZE ACTIONS INSCRITES AU DOCOB (PIERRE, 2002), REPARTIES EN CINQ GRANDS THEMES

① « Maîtrise d'usage »

- Fiche action 1 : Acquisitions foncières et/ou convention de gestion

Objectif global : obtenir, à long terme, pour la commune, la maîtrise foncière des parcelles constituant la ZSC.

② « Information / sensibilisation »

- Fiche action 2 : Information et sensibilisation des propriétaires et des usagers

Objectif global : Informer les propriétaires et les usagers sur la valeur patrimoniale du site, sur l'inscription du site au réseau Natura 2000 et sur la réglementation en vigueur.

- Fiche action 3 : Pose de panneaux Natura 2000

Objectif global : Informer par des panneaux les propriétaires, les usagers et le public sur l'inscription du site au réseau Natura 2000 et sur les implications qu'il engendre.

③ « Surveillance et suivi du milieu »

- Fiche action 4 : Suivi de l'habitat « mare temporaire méditerranéenne »

Objectif global : Réaliser un suivi annuel de la composition floristique de la mare et en déterminer l'état de conservation.

- Fiche action 5 : Suivi de la population d'*Eryngium pusillum*

Objectif global : Poursuivre le comptage selon le protocole défini dans les fiches actions.

- Fiche action 6 : Suivi de la population de *Discoglossus sardus*

Objectif global : Déterminer le nombre d'individus de l'espèce présents sur le site.

- Fiche action 7 : Suivi de *Testudo hermanni*

Objectif global : Déterminer le nombre d'individus de l'espèce présents sur le site.

⁷ Source : Relevé de décisions de la réunion du comité de pilotage local du vendredi 28 Octobre 2011

- Fiche action 8 : Surveillance du bassin versant

Objectif global : Localiser toute nouvelle activité sur le bassin versant susceptible d'engendrer une pollution.

- Fiche action 9 : Maintien du pâturage

Objectif global : Maintenir le pâturage dans les zones à *Eryngium pusillum* et l'encourager dans les zones abandonnées.

- Fiche action 10 : Maintien des murailles écroulées

Objectif global : Laisser les pierres tombées aux endroits où elles se trouvent afin de préserver des zones de refuges pour le discoglosse sarde sur ce site.

- Fiche action 11 : Renforcement (éventuel) de la population d'*Eryngium pusillum*.

Objectif global : Favoriser le maintien, voire même le développement de la population d'*Eryngium pusillum*.

- Fiche action 12 : Contenir les zones à *Prunus spinosa*

Objectif global : Couper les spécimens susceptibles de nuire au bon développement d'*Eryngium pusillum*.

- Fiche action 13 : Gestion de la forêt de *Quercus ilex* pour minimiser le risque incendie

Objectif global : Gérer la forêt de chêne vert afin de minimiser le risque incendie.

④ « Recherche »

- Fiche action 14 : Etudes supplémentaires

Objectif global : Acquérir des connaissances supplémentaires sur la faune, sur *Eryngium pusillum* et sur le fonctionnement de la mare.

⑤ « Extension du périmètre Natura 2000 »

- Fiche action 15 : Elargissement du périmètre de la ZSC

Objectif global : Elargir le périmètre de la ZSC.

B. TRAVAUX REALISES

Les études spécifiques lancées dans le cadre du programme régional pour la conservation des mares temporaires de Corse, ont permis d'améliorer l'état des connaissances, à savoir :

- Pour les amphibiens : réalisation d'un inventaire batracologique sur 26 mares ; évaluation de la densité d'adultes reproducteurs et estimation de leur répartition dans l'espace et le temps.

- Pour les invertébrés aquatiques : Inventaire faunistique sur 32 mares avec recherche des formes de résistance a permis de préciser l'intérêt patrimonial du site.

Une étude d'incidence relative à un projet de construction sur le site Natura 2000 a été réalisée.

Un complément d'étude sur la flore et la végétation des mares temporaires a été réalisé en 2012 et à concerne 14 sites dont Musella.

Le Conservatoire Botanique National de Corse a réalisé les actions suivantes :

- Amélioration des connaissances sur la distribution, la niche écologique et les caractéristiques de *Morisia monanthos*.
- Suivi de la population d'*Eryngium pusillum* : comptage réalisé par le C.B.N.C. en 2008 et 2013.

Enfin des outils de sensibilisation / information du grand public (plaquette, panneaux de type roll' up) et des scolaires (fascicule pédagogique, posters avec « magnets », maquette) ont été réalisés dans le cadre du programme régional dédié à la conservation de l'habitat.

IV. DIAGNOSTIC

A. DONNEES ADMINISTRATIVES

Le Tableau I synthétise les données administratives du site Natura 2000.

Les structures publiques :

Le territoire du site Natura 2000 Site FR 9402009 « Mare temporaire de Musella » comprend trois collectivités territoriales :

- La commune de Bunifaziu. Elle détient les pouvoirs de police sur l'ensemble de son territoire.
- La Collectivité Territoriale de Corse (CTC) par l'intermédiaire de l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC), assure la coordination Natura 2000 sur ce site, à un rôle de financeur et conduit certains programmes concernant la biodiversité.
- Le Conseil Général de la Corse du Sud intervient au niveau de la RD 60. Il peut éventuellement intervenir dans le cadre de ses compétences environnementales.

En outre, l'État par l'intermédiaire de la DDTM intervient en tant que responsable de la politique générale de Natura 2000, financeur et assure la police de l'environnement.

La démographie :

La commune de Bunifaziu comprend 3009 habitants selon les populations légales de 2010 entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2013.

À proximité du site Natura 2000, les principales habitations se situent au nord et quelques habitations en limite Est du périmètre Natura 2000.

La réglementation des espaces naturels au sein du site Natura 2000 :

- Les espaces remarquables : Le site Natura 2000 n'est pas classé en espace remarquable au titre de la Loi littoral.
- Terrains du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres : Aucunes parcelles du site Natura 2000 n'appartiennent au CELRL. Des négociations sur des acquisitions sont en cours, mais n'ont actuellement pas abouties.
- Arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB) : Un APPB est en cours de rédaction par la DREAL Corse.
- SDAGE (Schéma directeur d'Aménagement et de Gestion de l'eau) : le SDAGE 2010-2015 du bassin de Corse fixe les objectifs de qualité des eaux pour une période de six ans. Il se compose de quatre orientations fondamentales :
 - Assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau en anticipant les conséquences des évolutions climatiques, les besoins de développement et d'équipement ;
 - Lutter contre les pollutions en renforçant la maîtrise des risques pour la santé et la gestion des déchets ;
 - Préserver ou restaurer les milieux aquatiques et humides en respectant leurs fonctionnalités ;
 - Mettre en cohérence la gestion concertée de l'eau avec l'aménagement et le développement de l'île.

Le SDAGE s'accompagne d'un programme de mesures qui propose les actions à engager sur le terrain pour atteindre les objectifs d'état des milieux aquatiques ; il en précise l'échéancier et les coûts. Les orientations du SDAGE ainsi que leurs dispositions sont opposables aux documents d'urbanisme et aux décisions administratives dans le domaine de l'eau.

La mare temporaire de Musella est concernée par l'orientation fondamentale n°3C « Poursuivre la préservation et la restauration des zones humides et engager leur gestion et leur reconquête » du SDAGE 2010-2015.

Elle est listée comme zone prioritaire du SDAGE.

Le SDAGE demande pour cette mare des mesures de protection et d'amélioration de la connaissance, et l'engagement de mesure de sensibilisation.

Tableau I. Données administratives

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données / Structures ressources
État (DDTM)	1	DDTM	Responsable de la politique générale de Natura 2000, rôle de financeur et de police de l'environnement.	DDTM
Région	1	Collectivité Territoriale de Corse	coordination Natura 2000 sur ce site, rôle de financeur et conduit certains programmes concernant la biodiversité.	OEC
Département	1	Conseil Général de la Corse du Sud	Intervient au niveau de la RD 60. Il peut éventuellement intervenir dans le cadre de ses compétences environnementales.	CG 2A
Commune	1	Bunifaziu	Communes du site Natura 2000. Rôle de police sur ce territoire.	Mairie
Habitants	Quelques habitations	Commune de Bunifaziu : 3009 hab. Les principales habitations se situent en limite de périmètre du site	Urbanisation	Observations in situ ; INSEE ; Mairie
Terrains du Conservatoire du littoral	0	Aucuns terrains du Conservatoire du Littoral sur le site Natura 2000.	Mise en protection des parcelles.	CELRL
ENS	0	Aucunes parcelles acquises au titre des ENS.	Sans objet	Mairie
APPB	1	En cours de réalisation par la DREAL Corse.	Protection stricte de la mare temporaire.	DREAL Corse
Monuments inscrits et classés (loi 1913)	Néant	Néant	Néant	OEC ; DRAC ; DREAL Corse
Réserves territoriale de chasse et de faune sauvage	Néant	Néant	Néant	OEC
SDAGE 2010-2015	1	Le SDAGE demande pour cette mare des mesures de protection et d'amélioration de la connaissance, et l'engagement de mesure de sensibilisation	Respect et retranscription des dispositions du SDAGE dans le site Natura 2000.	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse

B. SITUATION DES PROPRIETES DANS LE SITE

Le Tableau II présente la situation des propriétés dans le site Natura 2000.

La majeure partie du site Natura 2000 appartient à un seul propriétaire, Mr. Simoni Vincent. Il est important de remarquer que l'état foncier de quatre parcelles du site se trouve en indivision simple (parcelles n°380, 370, 369 et 371).

Aucune parcelle du site Natura 2000 n'est publique.

Tableau II. Situation des propriétés dans le site

Section	N°de parcelles	Propriétaires	Superficies
J	1	Carrega Jean Pierre	11.7225 ha
J	396	Maxiola Paul	0.558 ha
J	397	Maxiola Paul	0.8901 ha
J	398	Simoni Vincent	0.0997 ha
J	399	Simoni Vincent	0.1962 ha
J	392	Simoni Vincent	1.6351 ha
J	395	Maxiola Paul	0.9303 ha
J	394	Maxiola Paul	0.0788 ha
J	393	Simoni Vincent	0.4462 ha
J	391	Simoni Vincent	0.1941 ha
J	390	Simoni Vincent	0.7489 ha
J	385	Simoni Vincent	0.7415 ha
J	317	Gros Dominique	0.1634 ha
J	386	Simoni Vincent	0.148 ha
J	388	Simoni Vincent	0.218 ha
J	389	Simoni Vincent	0.107 ha
J	387	Simoni Vincent	0.772 ha
J	318	Gros Dominique	3.477 ha
J	384	Simoni Vincent	0.3615 ha
J	383	Simoni Vincent	0.0696 ha
J	382	Simoni Vincent	0.2063 ha
J	378	Simoni Vincent	0.8205 ha
J	377	Simoni Vincent	0.6899 ha
J	381	Orecchioni Jean Antoine	0.3521 ha
J	380	Colonna Cesari François Marie; Colonna Cesari André ; Colonna Cesari Paul Marie	0.2566 ha
J	379	Capriata Jean Edmond	0.2787 ha
J	320	Simoni Vincent	0.0708 ha
J	370	Antonini André; Antonini Pierre; Lodovici Jean Dominique	0.4973 ha
J	369	Lodovici Marguerite; Lodovici Jean Dominique	0.1475 ha
J	371	Antonini André; Antonini Pierre; Lodovici Jean Dominique	0.4846 ha
J	372	Simoni Vincent	0.9896 ha
J	373	Simoni Vincent	0.0737 ha
J	376	Simoni Vincent	0.4393 ha

Section	N° de parcelles	Propriétaires	Superficies
J	374	Simoni Vincent	0.098 ha
J	375	Terrazzoni Joseph	0.331 ha
J	367	Leandri Marina	2.6547 ha

C. DONNEES SUR LES ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL

Le Tableau III synthétise les activités humaines et l'occupation du sol sur le site Natura 2000.

1. Agriculture

Le pastoralisme est la principale activité du site Natura 2000. Un éleveur utilise certaines parcelles pour le pacage de ses ovins.

Un ilot de culture au titre des parcelles déclarées à la PAC couvrant l'ensemble du site Natura 2000 est référencé par la DDTM 2A (Figure 2).

Actuellement, aucunes mesures agricoles environnementales territorialisées ne sont mises en œuvre sur les parcelles agricoles du site Natura 2000.



Figure 2. Parcelles agricoles déclarées à la DDTM 2A.

2. Urbanisation

Document d'urbanisme

La commune de Bunifaziu est régie par un Plan Local d'Urbanisme. Le site Natura 2000 est réglementé par la zone A1 du PLU dans toute sa totalité. La zone A1 se définit comme étant une zone non constructible, concernant les espaces agricoles qui sont, par ailleurs, identifiés comme ayant un intérêt écologique.

Même si l'ensemble de la zone Natura 2000 est protégée par une zone non constructible, une pression urbanistique est identifiée compte tenu de la forte fréquentation du secteur et des activités humaines se situant en limite directe avec le site Natura 2000.

Urbanisation au sein du site Natura 2000

Le site Natura 2000 « Mare temporaire de Musella » est un espace naturel quasiment non urbanisé, seules sont présentes des bergeries réhabilitées et habitées dans l'angle sud-est du site. Une étude d'incidence a été réalisée en ce sens par le cabinet Geobiodiversita.



Un projet de construction est identifié sur la partie est du site sur la parcelle 0367 (partie ouest de la parcelle jouxtant le chemin en terre).



Urbanisation au voisinage du site Natura 2000

En périphérie du site Natura 2000 (Figure 3) on note des habitations et surtout au voisinage direct, la zone d'activités économiques de Musella (carrière, infrastructures sportives, centre de tri des déchets, entreprises, etc.). Une évaluation des incidences Natura 2000 a été faite en Février 2012 par Z. Alamy et JT. Chiari. Une attention particulière devra être portée au risque d'impact des activités de la ZA sur le site Natura 2000. Notons par exemple, la présence d'un bassin de rétention construit aux abords immédiats du site entre le terrain de foot et la piste conduisant à l'ancienne carrière (cf. photos en pièce jointe). D'après l'étude d'Alamy et Chiari de 2012, l'aménagement recueille les eaux pluviales de la ZA de Musella qui sont ensuite rejetées à faible débit dans le milieu naturel ; un système de déshuileur-débourdeur a été installé en aval de la ZA et permet de limiter la pollution des eaux.



Bassin de rétention (juin 2014)

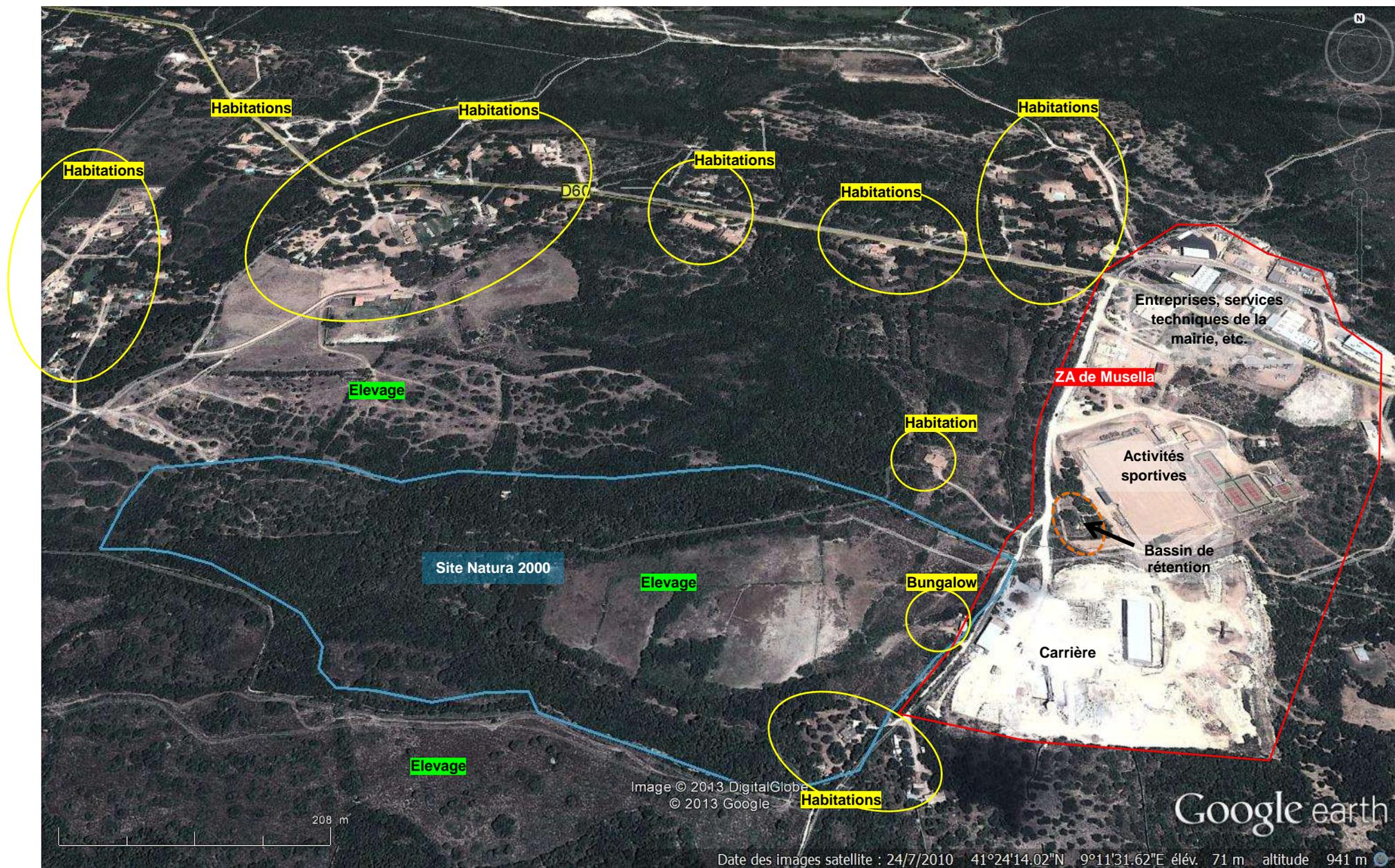


Figure 3. Situation des activités humaines sur le site Natura 2000

3. Activités cynégétiques

Une activité cynégétique est identifiée sur le site Natura 2000. La chasse à plume et la chasse au sanglier peuvent être effectuées.

4. La pêche

Le site Natura 2000 ne comportant pas de ruisseau majeur, aucune activité de pêche n'est identifiée.

5. Le tourisme

Accueil et hébergement touristique :

La commune de Bonifaziu a une capacité d'accueil⁸ de 15 hôtels (404 chambres), 8 campings (1251 emplacements), 954 Résidences secondaires, soit une Capacité d'accueil globale de 2609 hébergements. Il faut rajouter les gîtes de France et autres locations qui sont nombreux sur la commune et ses alentours.

Fréquentation touristique et principaux lieux touristiques du site Natura 2000 :

La zone géographique dans laquelle se situe le site Natura 2000 est connue pour sa forte fréquentation touristique.

La plage de Maora (Golfe de Sant'Amanza) et ses établissements touristiques au bout de la RD58 qui passe par Musella est très fréquentée.

Le site Natura 2000 quant à lui, malgré sa proximité avec ces lieux touristiques non loin, n'est pas fréquenté par les touristes.

Activités nautiques ou de pleine nature :

Il n'est pas identifié d'activités de pleine nature sur le site Natura 2000.

6. Les projets

Bien que la zone soit classée non constructible au PLU, un projet de construction est identifié sur la partie est du site sur la parcelle 0367 (partie ouest de la parcelle jouxtant le chemin en terre).

⁸ Source : Insee

Tableau III. Données sur les activités humaines et l'occupation du sol

Données sur les activités humaines et l'occupation du sol	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données / Structures ressources
Agriculture	140	1	Eleveur d'ovins. Un ilot de culture est déclaré à la DDTM 2A au titre des parcelles déclarées à la PAC. Pas de MAET misent en place.	DDTM2A OEC/ agent pastoral
Urbanisation	401 403 410 301 603	3 habitations en limite immédiate + Zone d'activités à proximité à l'est.	Site naturel non urbanisé. Quelques habitations et une zone d'activités se situent à proximité immédiate Zone A1 du PLU de Bonifaziu, espace agricole non-constructible. Pression urbanistique identifiée compte tenu de la forte fréquentation de la zone géographique et des constructions se situant en limite directe avec le site Natura 2000 (à l'est) ainsi que des activités sportives et des entreprises.	Observations <i>in situ</i> OEC
Activité cynégétique	230	Aléatoire	Chasse occasionnelle aux oiseaux ou au sanglier.	In situ OEC
Pêche	Néant	Néant	Aucun ruisseau de se trouve sur le site Natura 2000. Il n'y a donc pas d'activité de pêche.	Observations <i>in situ</i>
Tourisme	607 690	Pas de quantification	Forte fréquentation touristique de la zone géographique. Pas de fréquentation touristique du site N2000.	Observations <i>in situ</i> OEC
Projets	890 800 400	Néant	Aucuns projets publics ne sont identifiés. Néanmoins des projets privés peuvent apparaitre notamment à la limite est du site Natura 2000.	OEC Mairie

D. DONNEES ABIOTIQUES GENERALES

Le Tableau IV présente une synthèse des données abiotiques du site Natura 2000.

1. Géologie

Le site Natura 2000 concerne le Plateau de Bunifaziu. Deux types de terrains⁹ sont présents au niveau du site Natura 2000, m2-3 B et Fz (Alluvions actuelles) (Figure 4).

⁹ La description de ces couches n'a pu être effectuée étant donné que la notice géologique de Bunifaziu (1127) n'est pas disponible sur le portail Internet Infoterre du BRGM.

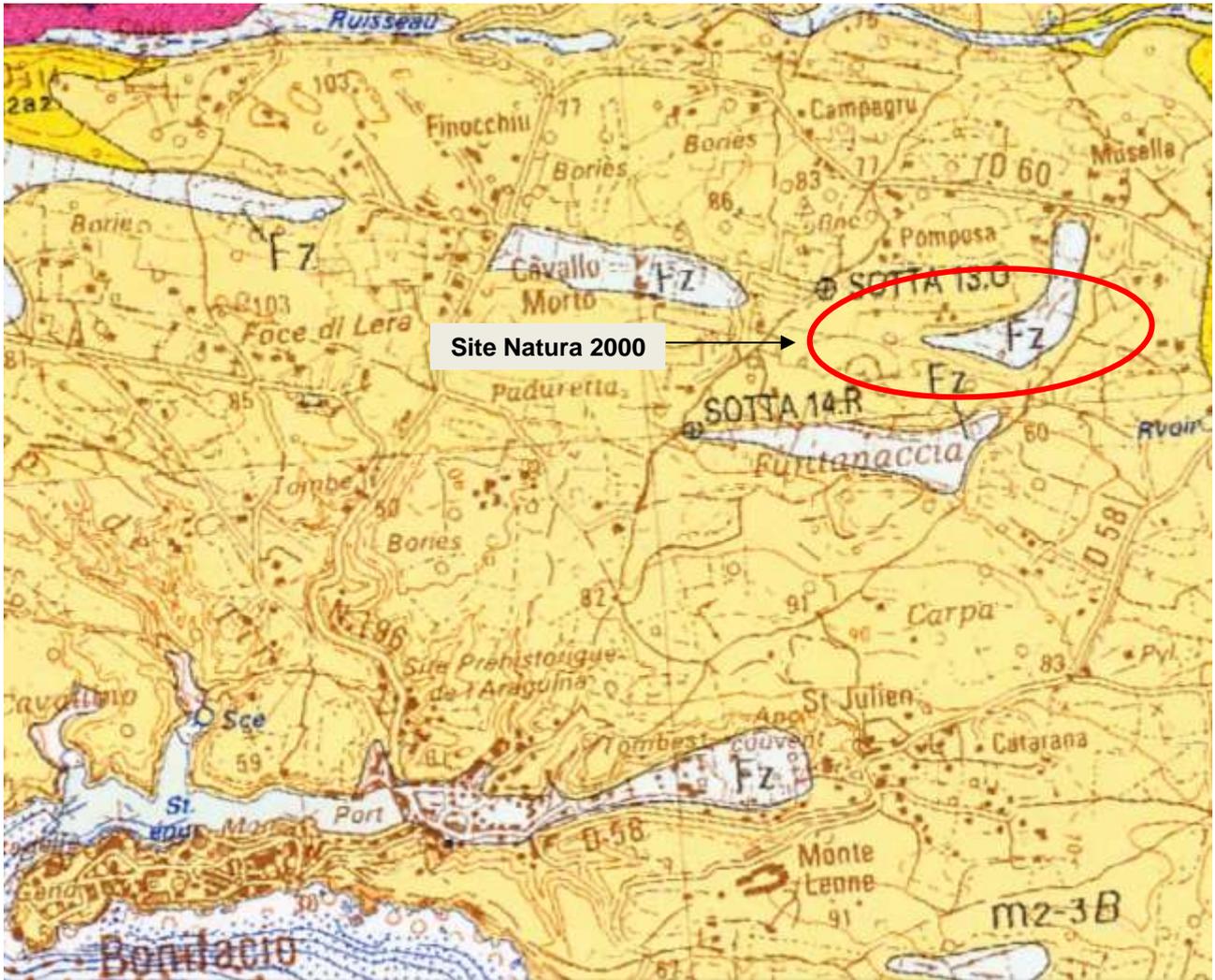


Figure 4. Carte géologique du site Natura 2000 (Source : Infoterre)

2. Pédologie

Données pédologiques du sartenais oriental

Les granites à amphiboles, moins acides que les granites à micas et présents dans toute la plaine de Figari et à l'ouest de Porto-Vecchio, portent surtout des sols bruns méditerranéens, superficiels et pierreux dans l'ensemble, avec des enclaves de sols rouges méditerranéens et de lithosols (Figure 5). L'association sols bruns acides – sols bruns méditerranéens se retrouve dans les reliefs au nord de Porto-Vecchio. Ces sols sont souvent sujets à l'érosion.

Le Plateau de Bunifaziu est calcaire et domine la mer par des falaises célèbres. Sur ce substrat se sont développées des rendzines typiques très minces. Dans les zones moins érodées subsistent quelques enclaves de sols bruns calcaires ou de sols rouges méditerranéens.

La texture du sol est uniquement limoneuse (Figure 6). Elle se caractérise par une teneur en argile inférieure à 30%, une teneur en sable inférieure à 15% et par une teneur en limon proche des 75%. Cette texture possède une bonne perméabilité ce qui signifie qu'elle ne se gorge pas d'eau. Il s'agit d'une bonne texture de sol pour les cultures.

Le sol est principalement constitué de trois types d'humus, le moder, le mull et le dysmull (Figure 7). Le

moder est un type d'humus, généralement acide, où l'activité biologique est ralentie sous l'effet de facteurs climatiques (climat froid, humidité élevée) et/ou de la végétation (forêt feuillue dégradée), en relation avec le milieu minéral acide (grès, limons sableux et sables). Concernant le mull, la présence d'une importante pédofaune riche, en particulier en vers de terre et en macroarthropodes (diploportes, cloportes), assure une incorporation rapide de la litière. Les mulls, généralement riches en éléments nutritifs et présentant une forte capacité d'échange cationique, constituent des humus très fertiles. Les dysmulls sont généralement en transition avec les moders, suite à une faible activité des vers de terre. Anciennement ils étaient appelés les mull-moder.

Les sols ne sont que moyennement profonds et très caillouteux. La profondeur varie entre 35 cm et 65 cm (Figure 8).

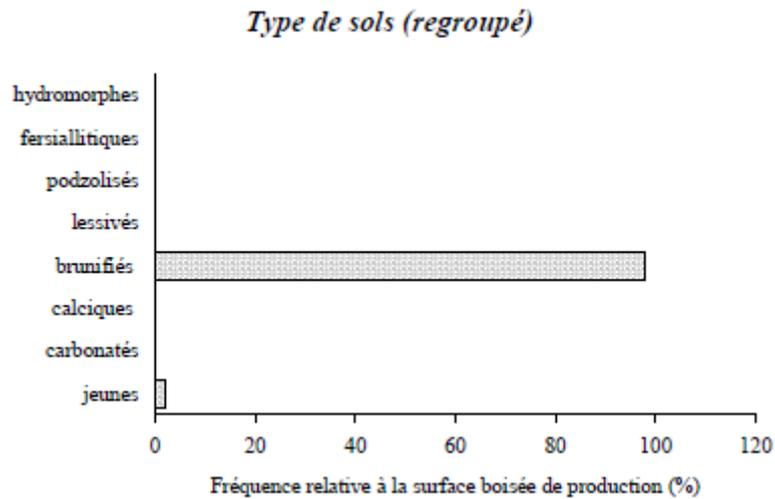


Figure 5. Graphique du type de sol dans la région du sartonais oriental (Source : IFN, 2006)

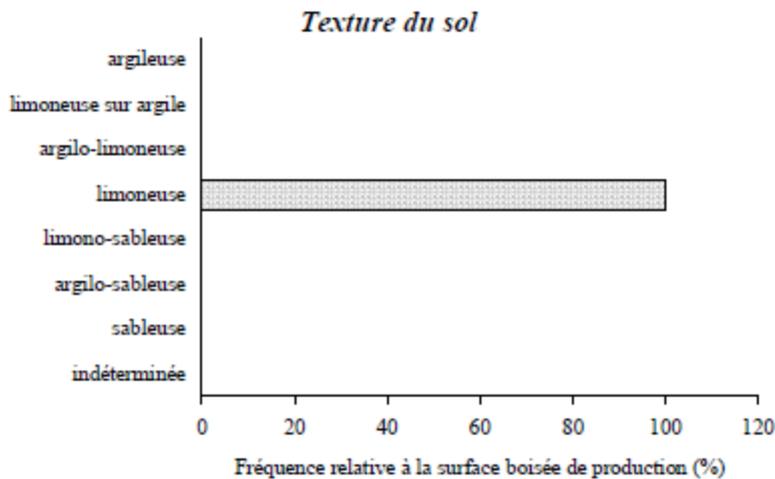


Figure 6. Graphique de la texture du sol dans la région du sartonais oriental (Source : IFN, 2006)

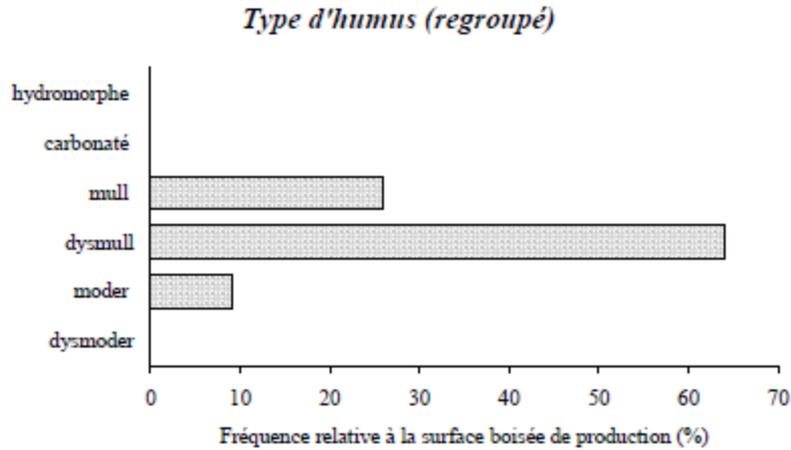


Figure 7. Graphique du type d'humus dans la région du sartenais oriental (Source : IFN, 2006)

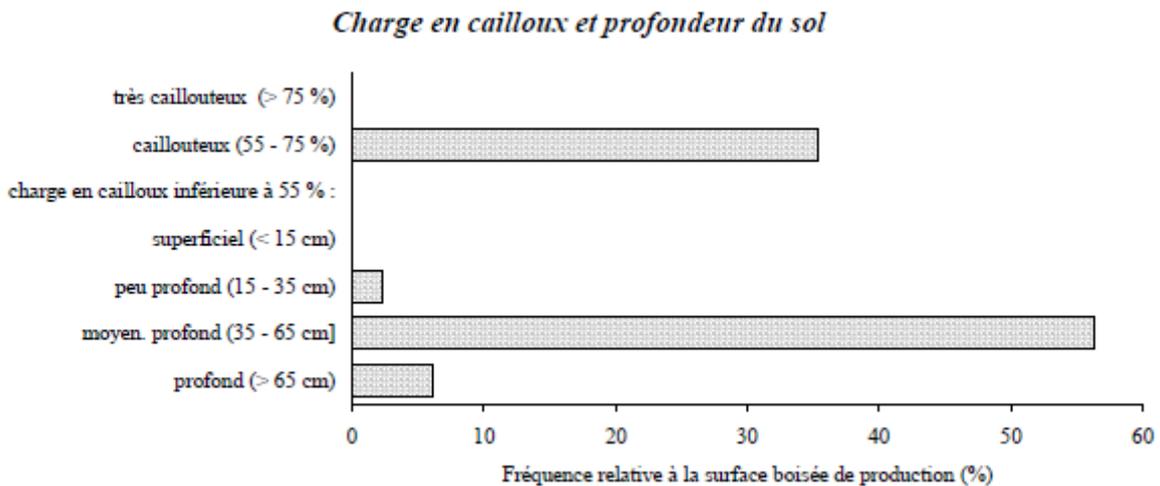


Figure 8. Graphique de la charge en cailloux et de la profondeur du sol dans la région du sartenais oriental (Source : IFN, 2006)

Données pédologiques dans le secteur du site Natura 2000 (Plateau de Bunifaziu)

D'après le Groupement d'Intérêt Scientifique des Sols (GIS Sol), des informations concernant les sols, dans le secteur du Plateau de Bunifaziu y compris au niveau du site Natura 2000, ont été obtenues grâce à l'outil cartographique INDIQUASOL.

Les sols prépondérants dans le secteur sont les cambisols (sols bruns et acides). Les cambisols se retrouvent dans les régions à climat tempéré, ce sont des sols très productifs. Ils font de bonnes terres agricoles. Ils se développent dans les alluvions et les colluvions.

Les matériaux prépondérants sur le site sont des roches cristallines, plus particulièrement des migmatites (ou gneiss migmatitique). Les migmatites sont des roches métamorphiques qui dérivent pour la plupart d'anciennes roches, sédimentaires ou volcaniques, pauvres en calcium et en magnésium.

La classe de régime hydrique annuel est donnée pour le secteur. Le secteur est sec à moins de 80 centimètres de profondeur sur une durée de plus de 3 mois et sec à moins de 40 centimètres de profondeur pour une durée de plus d'un mois.

La teneur en carbone du sol, dans le secteur, est importante puisqu'elle se situe entre 60 et 70 tonnes par hectare.

L'aléa d'érosion est également fourni par INDIQUASOL, le secteur du site Natura 2000 admet un aléa très faible.

3. Eaux

Eaux de surface

Le site Natura 2000 est constitué d'une mare temporaire. La dépression est inondée en hiver, et, les années très pluvieuses, au printemps. La durée de l'inondation peut être extrêmement variable d'une année à l'autre. De même, le début de l'inondation varie suivant les années, pouvant se situer d'octobre à janvier. La dépression s'assèche intensément dans la deuxième partie du printemps. En été, le substrat limono-argileux présente de nombreuses fentes de retrait (Lorenzoni et Paradis, 1998).

Eau potable

D'après la banque de données BSS (Banque de données du Sous-Sol), aucun forage, puits et autre point d'eau capté ne se situe dans le périmètre du site Natura 2000. Cependant, on note une multitude de points d'eau captés et destinés à la consommation humaine, à proximité (Figure 9).

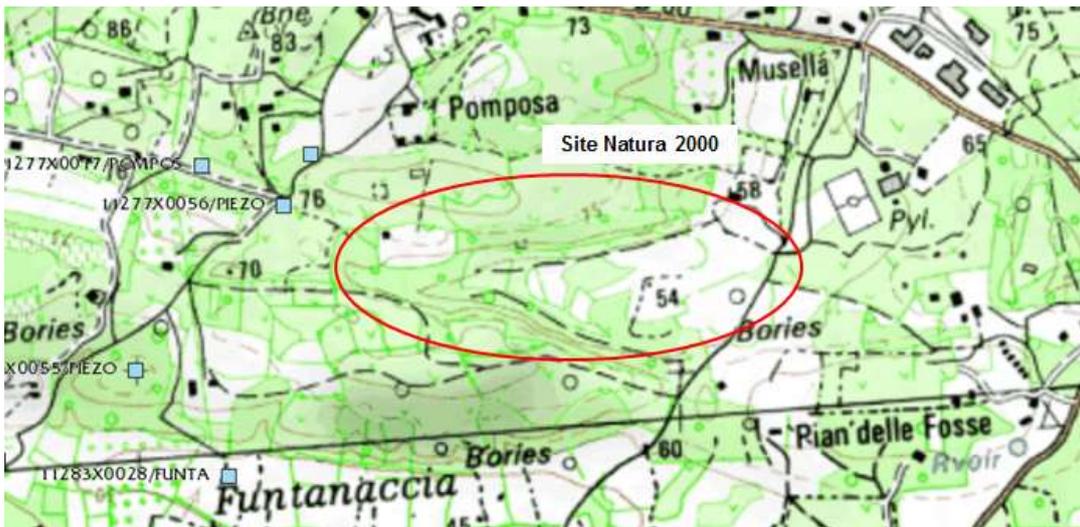


Figure 9. Localisation des points d'eau captés issus de la banque de données BSS (Source : Infoterre)

Assainissement des eaux usées

Selon l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, aucune station d'épuration n'est présente à proximité du site Natura 2000.

Eaux de baignade

Aucun site de baignade sur le site Natura 2000.

Au niveau de la plage de Maora, non loin du site, un site de baignade est suivi par l'Agence Régionale de la Santé. D'après le classement 2012, le site de l'embouchure du ruisseau admet une qualité des eaux de baignade moyenne (Figure 10).

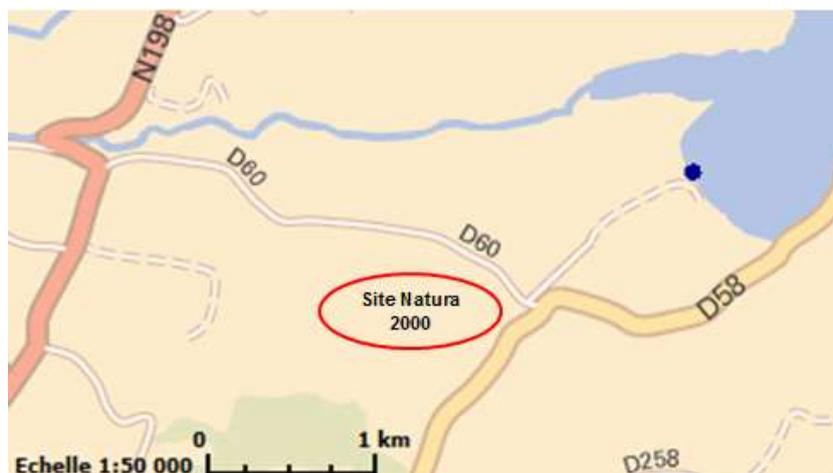


Figure 10. Carte du classement 2012 de la qualité des eaux de baignade (Source : Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse)

4. Topographie

Le site Natura 2000 se situe au niveau du Plateau de Bunifaziu. L'altitude du site s'échelonne d'environ 40 à 80 mètres (Figure 11) sur une distance d'environ un kilomètre. La pente est relativement faible : 4%.

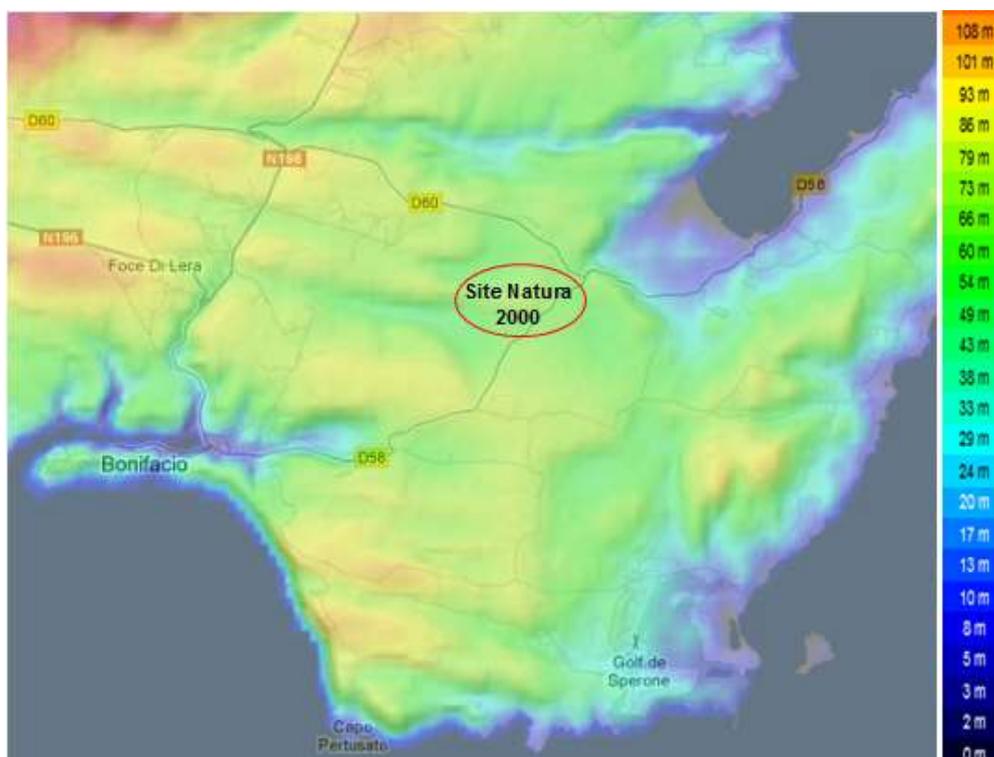


Figure 11. Carte topographique au niveau du site d'étude (Source : cartes-topographiques.fr)

5. Climat

Pour définir le climat de Bunifaziu, nous avons utilisé les données météorologiques de la fiche climatologique de Bunifaziu (Figure 12).

Concernant les températures, la moyenne sur une année est de 16°C. Les moyennes vont de 10°C en hiver (janvier) à 23°C en plein été (juillet). Le record de température la plus élevée est de 38,5°C en 1983 et la plus basse est de -4,2°C en 1963. Notons donc que les températures sont relativement douces tout au long de l'année.

Concernant les précipitations, la moyenne sur une année est de 45,2 mm. Les moyennes vont de 5 mm en été (juillet) à 80 mm en automne (octobre). Les précipitations sont plutôt modérées le reste de l'année aux alentours de 50 mm. Le record de précipitations les plus importantes s'élève à 94.0 mm en un jour, en 1982.

Les vents sont très fréquents et forts dans la région. Comme toutes les extrémités et caps de l'île, le Plateau de Bunifaziu est particulièrement venté. Le vent dominant est d'ouest-nord-ouest. Notons également la présence de vents forts d'est mais avec une fréquence moindre.

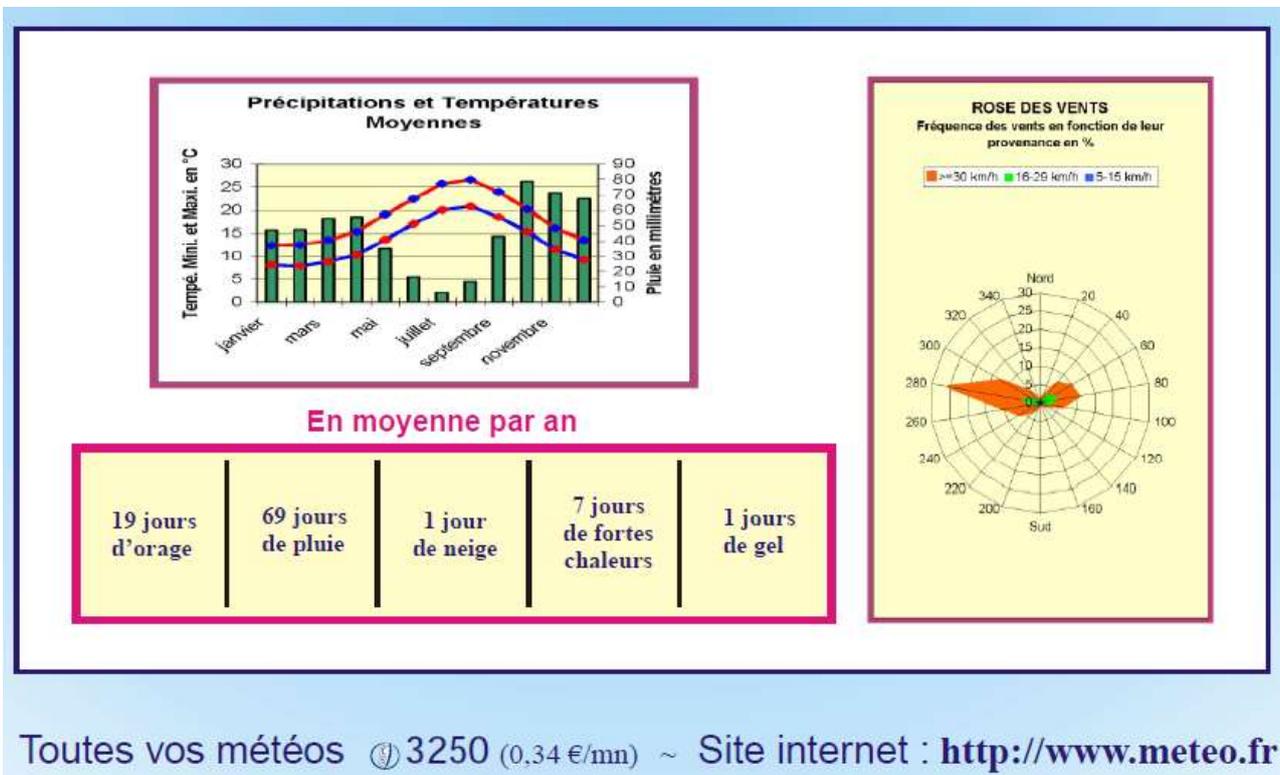


Figure 12. Fiche climatologique de Bunifaziu (Source : Météo-France)

Tableau IV. Données abiotiques générales

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Géologie	2 terrains	Le site est essentiellement constitué d'alluvions actuelles et de m2-3 B.	Carte géologique du BRGM et notice.
Climat	Température moyenne sur une année : 16°C Précipitation moyenne sur une année : 45.2 mm Vent dominant : ouest-nord-ouest supérieur à 30 km/h	Le Plateau de Bunifaziu s'inscrit dans le climat méditerranéen de la Corse marqué par la douceur de l'hiver. Le faible relief ajouté à l'humidité venant de la mer engendre les précipitations. Notons également la présence du vent quasi permanent et de grande importance.	Météo France
Pédologie	Les sols sur le site sont des cambisols.	Cartographie pédologique du site absente.	IFN (2006) SIG INDIQUASOL
Topographie	Altitude maximale : 80 m Altitude minimale : 40 m Pente : 4% environ	Le site constitue une mare temporaire. La pente est donc faible.	cartes-topographiques.fr
Eaux	Une mare temporaire	La mare temporaire de Musella constitue le site Natura 2000.	Géoportail

E. GROUPEMENTS VEGETAUX ET GRANDS MILIEUX

1. Groupements végétaux recensés au sein du site Natura 2000 [D'après Lorenzoni et Paradis (1998), In Pierre (2002)]

La végétation de la dépression est variée, ce qui est dû aux divers substrats, aux changements saisonniers de la teneur en eau et aux divers stades d'utilisation et d'abandon des parcelles

■ Haies à *Prunus spinosa* et *Rubus ulmifolius* (unité cartographique 23)

Les bordures des parcelles sont occupées par des haies, dont plusieurs sont des liserés en bordure des murs en pierres sèches. Leur hauteur moyenne est basse (1 à 1,5 m).

Les espèces ornithochores habituelles des haies d'origine récente, *Prunus spinosa* et *Rubus ulmifolius*, dominant.

Quelques individus arbustifs d'espèces des formations végétales hautes (maquis) du plateau (*Myrtus communis*, *Phillyrea angustifolia*, *Pistacia lentiscus*, *Quercus ilex*...) sont présentes dans certaines haies.

Prunus spinosa manifeste une tendance à l'envahissement des bordures de plusieurs champs peu entretenus, y formant un ourlet bas et dense.

■ Bois d' *Ulmus minor* (Orme) (unité cartographique 22)

Les Ormes (*Ulmus minor*), peut-être plantés à l'origine, forment deux petits peuplements dans une des parcelles inondables. La strate arborée, inférieure à 6m de haut, surmonte une strate arbustive (inférieure à 2 m) où domine *Prunus spinosa*.

Chaque petit bois comprend une soixantaine d'individus. Un des bois est ancien, comme le prouvent les gros troncs (diamètres supérieurs à 20 cm). L'autre bois est plus récent, les individus formant un peuplement dense et les troncs n'ayant pas de gros diamètres (inférieurs à 10 cm).

■ **Bois de *Quercus ilex* (Chêne vert)** (unité cartographique 26)

Parallèlement à la dépression, en position non inondable, se trouvent des haies constituées de grands *Quercus ilex* et de quelques espèces de maquis (*Phillyrea angustifolia*, *Pistacia lentiscus*, *Arbutus unedo*...). Ces haies ont une origine différente des précédentes. Elles paraissent correspondre aux restes des formations occupant les parties non inondables de la dépression. *Smilax aspera* y est très bien représentée.

■ **Oliveraies abandonnées** (unité cartographique 27)

De grands Oliviers (*Olea europaea* subsp. *europaea*) se localisent sur les substrats secs, à l'extérieur de la partie inondable de la mare. Non entretenus actuellement, ils témoignent d'une époque où les actuellement, ils témoignent d'une époque où les olives étaient intensément ramassées.

■ **Végétation de la mare temporaire**

Les groupements herbacés sont phytosociologiquement différents en fonction de la topographie, qui retentit sur le degré d'humidité et (ou) d'inondation. L'ancienne agriculture et les bovins et/ou ovins, paissant une partie de l'année dans les parcelles, sont des facteurs importants de la composition des phytocoenoses.

▶ **Végétation des parcelles topographiquement les plus hautes, non inondées et s'asséchant rapidement au cours du printemps** (unité cartographique 25)

Ces parcelles ont un substrat limono-sableux. Leur végétation est une mosaïque entre une strate de végétaux d'assez grande taille (0,2 à 1m) et une strate herbacée basse (0 à 0,2m).

La strate haute (0,2 à 1m) comprend *Asphodelus aestivus* (très nombreux au printemps), *Cistus monspeliensis* (nombreux), *Thymelaea hirsuta*, *Euphorbia pithyusa* subsp. *cupanii* et *Pistacia lentiscus* (petits)

La strate herbacée basse (inférieure à 0,2m) est étendue entre les espèces précédentes. Elle comprend de nombreuses géophytes et hémicryptophytes (*Allium roseum*, *Anacamptis pyramidalis* (DESCHATRES et al., 1988) *Bellis sylvestris*, *Carex flacca* subsp. *erythrostachys*, *Carlina corymbosa*, *Cynodon dactylon*, *Eryngium campestre*, *Gynandriis sisyrinchium*, *Morisia monanthos*, *Narcissus serotinus*, *Ophrys lutea* (DESCHATRES, 1989), *Ophrys tenthredinifera*, *Orchis longicornu*, *Ophrys vernixia* (DESCHATRES, DUTATRE et THIEBAUD, 1988), *Orchis papilionacea*, *Ranunculus bullatus*, *Spiranthes spiralis*, *Urospermum dalechampii*, ...) et des thérophytes (*Anthémis arvensis*, *Bellis annua*, *Cerastium glomeratum*, *Erodium botrys*, *Geranium molle*, *Lotus edulis*, *Lotus angustifolius* subsp. *suaveolens*, *Silene gallica*, *Tuberaria guttata*, *Valerianella microcarpa*, ...).

▶ **Végétation des parcelles topographiquement plus basses, très humectées au printemps mais exceptionnellement inondées** (unités cartographiques 16,17)

Ces parcelles ont un substrat plus limoneux que sableux. La strate la plus élevée (0,2 à 1m), réduite dans l'espace, comprend des peuplements clairs de :

- *Scirpus holoschoenus* aux endroits où le substrat limono-sableux ne reste pas longtemps engorgé au printemps,

- *Schoenus nigricans*, là où le substrat limono-sableux demeure plus longtemps engorgé au printemps.

La strate herbacée basse (inférieure à 0,2m), à la phénologie essentiellement printanière, est disposée soit en mosaïque entre les deux espèces précédentes, soit sous la forme d'un peuplement très étendu là où *Scirpus holoschoenus* et *Schoenus nigricans* ne sont pas présents.

Cette strate herbacée basse, très étendue, est dominée par la pâquerette annuelle *Bellis annua* qui est associée à de nombreuses autres espèces en fonction de la microtopographie et du degré d'humidité du substrat.

(Ponctuellement, s'observe aussi *Bellium bellidioides* dans les touffes très broutées de *Schoenus nigricans* ou à leur proximité).

► **Végétation des parcelles topographiquement les plus basses, régulièrement inondées en hiver et au printemps** (unités cartographiques 1, 2, 3, 4, 5, 6, 6',7)

Ces parcelles ont un substrat à dominance argileuse ou limono-argileuse.

■ La végétation la plus haute (0,2 à 1m) n'a pas une très grande extension. Elle correspond ça et là à l'ourlet envahissant à *Prunus spinosa* dominant.

■ La végétation printanière basse est caractérisée par un groupement prairial à *Anthemis cotula* et *Ranunculus sardous*.

Après que l'eau se soit évaporée et lorsque le substrat est encore très humide, ce groupement montre deux strates :

- une, haute jusqu'à 20 cm, dominée par *Anthemis cotula* et *Ranunculus sardous*
- une, basse (de 2 à 5 cm), dominée par *Trifolium resupinatum*.

Suivant les menues variations de la microtopographie et suivant le degré de pacage, une de ces espèces peut dominer.

L'abondance d'*Anthemis cotula* sur ce site (et sur d'autres milieux temporairement humides) a été notée par divers auteurs (cf. la liste de *specimina visa* in GAMISANS & JEANMONOD 1998, p. 233-234). Ici, l'abondance de cette espèce paraît liée à d'anciennes cultures, puisqu'il est admis qu'*Anthemis cotula* est une agreste, voire une messicole, incluse par JAUZEIN (1995) dans sa Flore.

■ À la fin printemps et au cours de l'été, sur le substrat asséché qui se craquelle, quelques espèces du groupement précédent deviennent prédominantes. Il s'agit des hémicryptophytes *Mentha pulegium*, *Eryngium pusillum* (en fleurs puis en fruits) et *Plantago lanceolata* var. *timbali*. Le groupement correspond à une prairie basse, surpâturée en plusieurs points par les bovins et/ou ovins. Au cours de l'été s'implante la thérophyte fini-estivale à automnale *Pulicaria sicula*.

■ Dès le mois de septembre, le site montre une importante population de *Narcissus serotinus*, dont la floraison s'échelonne de la mi-septembre à la mi-octobre.

Figure 13. Cartographie des groupements végétaux (Pierre, 2002)

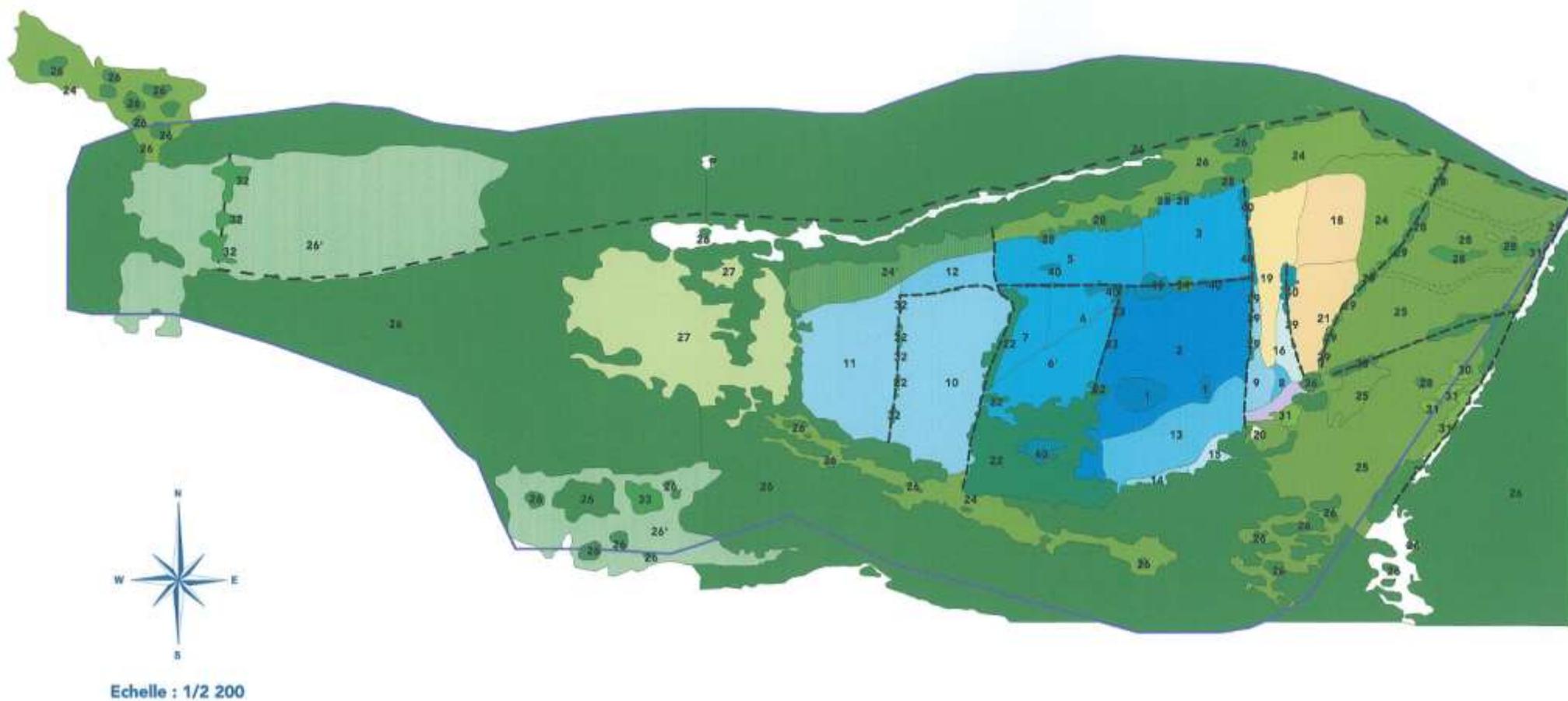
Légende

- | | | | |
|----|--|----|--|
| 1 | Groupement dense à <i>Ranunculus sardous</i> dominant avec très peu de pieds d' <i>Eryngium pusillum</i> | 10 | Prairie humide : strate haute à <i>Anthemis cotula</i> , strate basse à <i>Trifolium resupinatum</i> |
| 2 | Groupement dense :strate haute à <i>Ranunculus sardous</i> dominant et <i>Anthemis cotula</i> strate basse à <i>Trifolium resupinatum</i> (dense) avec très peu de pieds d' <i>Eryngium pusillum</i> | 11 | Prairie humide : strate haute à <i>Anthemis cotula</i> , strate basse à <i>Trifolium resupinatum</i> |
| 3 | Groupement dense :strate haute à <i>Ranunculus sardous</i> dominant et <i>Anthemis cotula</i> , strate basse à <i>Trifolium resupinatum</i> (dense) et <i>Bellis annua</i> avec très peu de pieds d' <i>Eryngium pusillum</i> | 12 | Prairie humide : strate haute à <i>Anthemis cotula</i> et <i>Rubus ulmifolius</i> , strate basse à <i>Trifolium resupinatum</i> |
| 3' | Groupement 3 plus dénudé | 13 | Groupement dense : strate haute claire à <i>Anthemis cotula</i> et <i>Ranunculus sardous</i> co-dominant strate basse à <i>Anagallis parviflora</i> dominant et <i>Trifolium resupinatum</i> |
| 4 | Groupement dense :strate haute à <i>Ranunculus sardous</i> et <i>Anthemis cotula</i> co-dominant strate basse à <i>Trifolium resupinatum</i> (dense) | 14 | Groupement de bordure à <i>Bellis annua</i> |
| 5 | Groupement dense : strate haute à <i>Anthemis cotula</i> dominant et <i>Ranunculus sardous</i> strate basse à <i>Trifolium resupinatum</i> (dense) et de nombreux pieds d' <i>Eryngium pusillum</i> | 15 | Groupement de bordure à <i>Anagallis parviflora</i> , <i>Cynodon dactylon</i> , <i>Polypogon subspatheus...</i> |
| 6 | Groupement dense : strate haute à <i>Anthemis cotula</i> dominant et <i>Ranunculus sardous</i> , strate basse à <i>Trifolium resupinatum</i> (dense) et de nombreux pieds d' <i>Eryngium pusillum</i> avec petits <i>Ulmus minor</i> | 16 | Groupement : strate haute à <i>Scirpus holoschoenus</i> ,strate basse à <i>Anagallis parviflora</i> |
| 6' | Groupement 6 sans <i>Ulmus minor</i> | 17 | Mosaïque à <i>Schoenus nigricans</i> et <i>Anagallis parviflora</i> |
| 7 | Groupement 6 sans <i>Eryngium pusillum</i> | 18 | Groupement à <i>Carex divisa</i> et <i>Plantago lanceolata</i> |
| 8 | Groupement dense : strate haute claire à <i>Anthemis cotula</i> et <i>Ranunculus sardous</i> strate basse dense à <i>Trifolium resupinatum</i> et <i>Anagallis parviflora</i> | 19 | Groupement à <i>Medicago littoralis</i> et <i>Bellis annua</i> |
| 9 | Groupement dense : strate haute à <i>Anthemis cotula</i> , <i>Ranunculus sardous</i> et <i>Hordeum marinum</i> co-dominant strate basse à <i>Trifolium resupinatum</i> | 20 | Groupement à <i>Medicago littoralis</i> |
| | | 21 | Groupement à <i>Evax pygmaea</i> |
| | | 22 | Bois d' <i>Ulmus minor</i> |

Légende

- 23 Haie à *Prunus spinosa*, *Rubus ulmifolius* et *Rosa canina*
- 24 Maquis à *Cistus monspeliensis*
- 24* Mosaïque à *Cistus monspeliensis*/*Anthemis cotula* et *Trifolium resupinatum*
- 25 Maquis à *Cistus monspeliensis* et *Thymelaea hirsuta*
- 26 Bois de *Quercus ilex*
- 26* Ancienne forêt de *Quercus ilex* démaquée
- 27 Oliveraies abandonnées
- 28 *Pistacia lentiscus* et *Quercus ilex*
- 29 *Pistacia lentiscus*
- 30 *Olea europaea oleaster*
- 31 *Pistacia lentiscus* et *Olea europaea oleaster*
- 32 *Quercus ilex*, *Pistacia lentiscus* et *Olea europaea oleaster*

- 33 *Quercus ilex* et *Olea europaea oleaster*
- 34 *Rubus ulmifolius* et *Prunus spinosa*
- 34* *Pistacia lentiscus* et *Rubus ulmifolius*
- 36 *Rubus ulmifolius*, *Olea europaea oleaster*, *Pistacia lentiscus* et *Quercus ilex*
- 37 *Prunus spinosa*, *Pistacia lentiscus* et *Olea europaea oleaster*
- 38 *Pistacia lentiscus*, *Olea europaea oleaster* et *Crataegus monogyna*
- 39 *Rubus ulmifolius*, *Olea europaea oleaster*, *Pistacia lentiscus*
- 40 *Rubus ulmifolius*
- Route en terre
- Chemin
- Muraille
- P Tas de pierres
- Contour de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC)



2. Grands milieux

Le Tableau V présente les deux grands milieux présents sur le site Natura 2000.

Milieu boisé (haies et bois) :

Au sein du site Natura 2000, on trouve des habitats boisés formés de haies et bois.

Il y a des haies formées de prunelliers (*Prunus spinosa*), de ronces (*Rubus ulmifolius*) et d'églantiers (*Rosa canina*), accompagnés d'arbustes du maquis (myrte, filaire, lentisque, chêne vert,...).

Un bois d'ormes (*Ulmus minor*) avec un sous-bois à prunelliers présent dans une des parcelles inondables.

Aux alentours de la cuvette inondables s'étend une yeuseraie et des restes d'oliveraies.

Milieu herbacé :

La composition floristique des milieux herbacés diffère selon la topographie et le degré d'humectation et/ou d'inondation.

Ce grand milieu inclut les prairies sèches et plus ou moins humides comprenant la mare temporaire dans la zone la plus basse.

État de conservation des milieux naturels et causes de perturbation :

En l'état actuel, les milieux naturels du site Natura 2000 présente un état de conservation relativement bon.

Les principales menaces sont :

- Une fermeture du milieu ;
- Un surpâturage ou à l'inverse un abandon du pâturage ;
- Un drainage de la dépression ;
- Une pollution sur le bassin versant qui pourrait être entraînée vers la mare.
- Une urbanisation du site ;
- Une modification du réseau hydrographique dans le bassin versant ;
- Un incendie ;
- Des coupes de bois ;
- Une sécheresse.

Tableau V. Grands milieux

Grands milieux	Surface de recouvrement du site	État sommaire du grand milieu	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées (liste non exhaustive)	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines (liste non exhaustive)	Origine des données/ Structures ressources
Milieux boisés (haies et bois)	≈ 10 ha	Bon	Forêt à <i>Quercus ilex</i> 9340	Potentiellement la tortue d'Hermann (<i>Testudo hermanni</i>) Potentiellement en activité de chasse ou de transit : le petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>), le grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>), le rhinolophe de Méhely (<i>Rhinolophus mehelyi</i>), et le grand murin (<i>Myotis myotis</i>)	Une urbanisation du site ; Un incendie ; Des coupes de bois	Lorenzoni et Paradis (1998) ; Pierre (2002)
Milieux herbacées	≈ 6 ha	Bon	*Mare temporaire méditerranéenne 3170	Discoglosse sarde (<i>Discoglossus sardus</i>) Potentiellement la tortue d'Hermann (<i>Testudo hermanni</i>) Potentiellement en activité de chasse ou de transit : le petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>), le grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>), le rhinolophe de Méhely (<i>Rhinolophus mehelyi</i>), et le grand murin (<i>Myotis myotis</i>)	Une fermeture du milieu Un surpâturage ou à l'inverse un abandon du pâturage ; Un drainage de la dépression ; Une pollution sur le bassin versant qui pourrait être entraînée vers la mare. Une urbanisation du site Une modification du réseau hydrographique dans le bassin versant Une sécheresse	Lorenzoni et Paradis (1998) ; Pierre (2002)

F. HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL (AUTRES QUE D'INTERET COMMUNAUTAIRE)

1. Habitats naturels

Outre les deux habitats d'intérêt communautaire, aucun habitat ne représente un intérêt patrimonial particulier (Haies à *Prunus spinosa* et *Rubus ulmifolius*, Bois d'*Ulmus minor* (Orme) ou Oliveraies abandonnées) [d'après Lorenzoni et Paradis (1998), In Pierre (2002)].

2. Flore

Le site Natura 2000 de Musella accueille 10 espèces patrimoniales autres que d'intérêt communautaire (espèces protégées, menacées et/ou rares) (cf. Tableau VI).

Tableau VI. Espèces d'intérêt patrimonial (autres que d'intérêt communautaire)

Espèce	Statut	Sources
<i>Eryngium pusillum</i> L.	Liste rouge de la Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 (2012) : CR (B2ab(iii)) (listé <i>Eryngium pusillum</i>) Livre rouge de la flore menacée de France - Tome I : espèces prioritaires (1995) : E (listé <i>Eryngium pusillum</i> L.) Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain : Art. 1	CBNC (2013, 2014) Pierre (2002) Lorenzoni et Paradis (1998)
<i>Gynandris sisyrinchium</i> (L.) Parl. (= <i>Moraea sisyrinchium</i> (L.) Ker Gawl., 1805)	Livre rouge de la flore menacée de France - Tome I : espèces prioritaires (1995) : V (listé <i>Gynandris sisyrinchium</i> (L.) Parl.) Liste rouge de la Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 (2012) : NT (pr. D2) (listé <i>Moraea sisyrinchium</i>) Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain : Art. 1	CBNC (2013)
<i>Isoetes histrix</i> Bory	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain : Art. 1	CBNC (2013)
<i>Isoetes velata</i> A. Braun subsp. <i>Velata</i>	Livre rouge de la flore menacée de France - Tome I : espèces prioritaires (1995) : V (listé <i>Isoetes velata</i> A. Braun subsp. <i>Velata</i>) Liste rouge de la Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 (2012) : VU (D2) [population sous-espèce] (listé <i>Isoetes velata velata</i>) Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain : Art. 1	CBNC (2013)
<i>Lathyrus amphicarpos</i> L.	Liste rouge de la Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 (2012) : CR (B2ab(i,i,iii,iv,v)) (listé <i>Lathyrus amphicarpos</i>)	CBNC (2013)
<i>Morisia monanthos</i> (Viv.) Ascherson	Liste rouge de la Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 (2012) : EN (B2ab(iii,v)) (listé <i>Morisia monanthos</i>) Livre rouge de la flore menacée de France - Tome I : espèces prioritaires (1995) : V (listé <i>Morisia monanthos</i>)	CBNC (2013)

Espèce	Statut	Sources
	(Viv.) Ascherson) ; Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain : Art. 1	
<i>Ornithogalum exscapum</i> subsp. <i>sandalioticum</i> N.Tornadore & Garbari, 1979	Livre rouge de la flore menacée de France - Tome I : espèces prioritaires (1995) : V (listé <i>Ornithogalum exscapum</i> Ten. subsp. <i>sandalioticum</i> Tornadore & Garbari) Liste rouge de la Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 (2012) : VU (D2) [population sous-espèce] (listé <i>Ornithogalum exscapum sandalioticum</i>) Liste des espèces végétales protégées en Corse : Art. 1	CBNC (2013)
<i>Ranunculus ophioglossifolius</i> Vill.	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain : Article 1	CBNC (2013)
<i>Anacamptis longicornu</i> (Poir.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Liste rouge des orchidées de France métropolitaine (2009) : VU (B(1+2)ab(i,ii,iv); C2a(i); D2) (listé <i>Anacamptis longicornu</i>) Liste rouge de la Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 (2012) : VU (B(1+2)ab(i,ii,iv) C2a(i) D2) (listé <i>Anacamptis longicornu</i>) Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain : Art. 1	Pierre (2002)
<i>Ophrys tenthredinifera</i> Willd., 1805	Liste rouge des orchidées de France métropolitaine (2009) : VU (C2a(i)) (listé <i>Ophrys tenthredinifera</i>) Liste rouge de la Flore vasculaire de France métropolitaine - 1 (2012) : VU (C2a(i)) (listé <i>Ophrys tenthredinifera</i>) Livre rouge de la flore menacée de France - Tome I : espèces prioritaires (1995) : V (listé <i>Ophrys tenthredinifera</i> Willd.) Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain : Art. 1	Pierre (2002)



Eryngium pusillum L. (Photo L. Sorba)

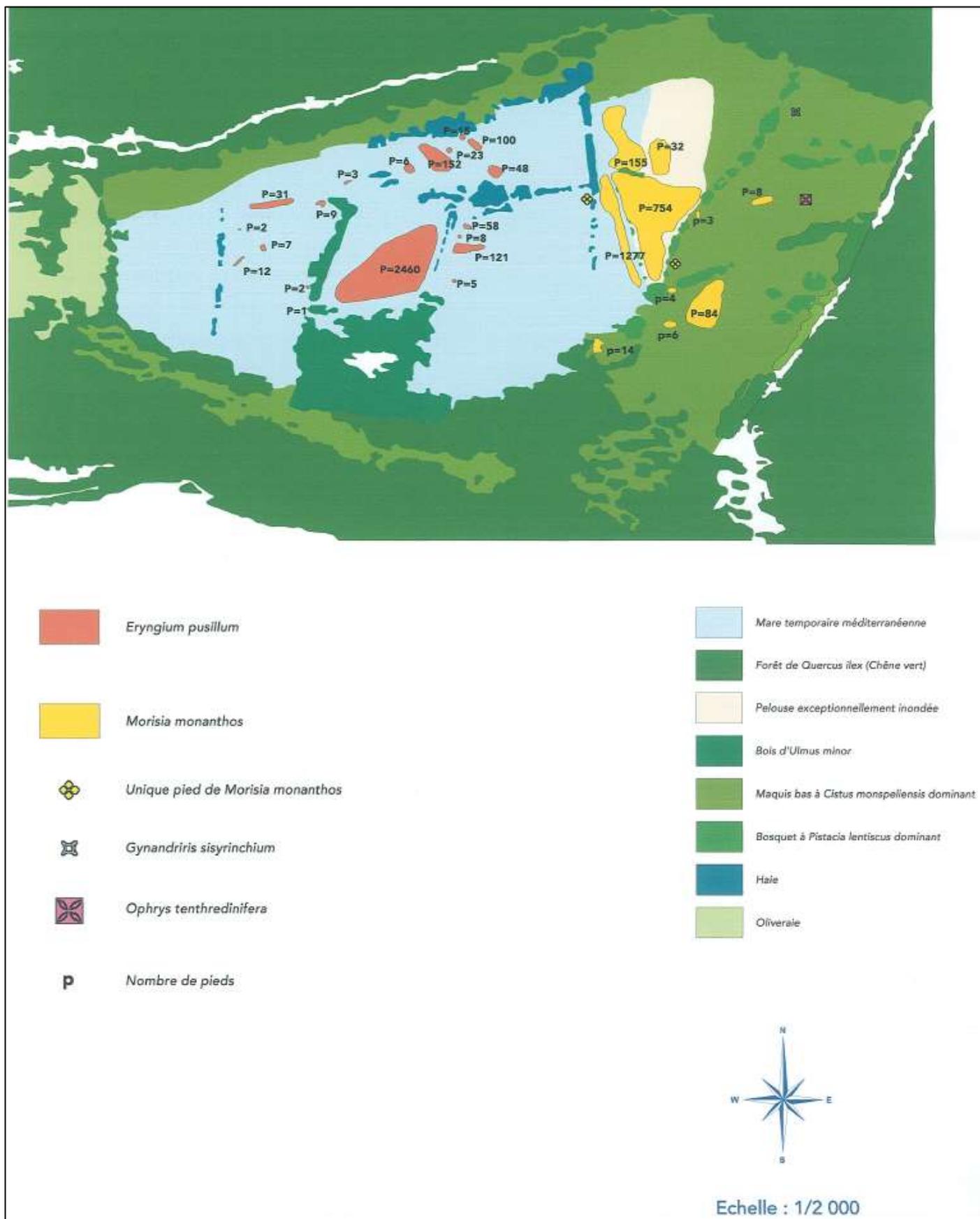


Figure 14. Données sur la répartition de quelques espèces végétales patrimoniales (*Eryngium pusillum*, *Morisia monanthos*, *Gynandris sisyrinchium*, *Ophrys tenthredinifera*) (Pierre, 2002)

➔ **Cas de L'Eryngium pusillum**

L'Eryngium pusillum constitue l'une des espèces les plus remarquables du site Natura 2000.

Comptages (voir Les comptages réalisés sur la parcelle E sont à près stable par rapport à 1997 (-3%) et en augmentation par rapport à 2002 (+181%).

Tableau VII)

La comparaison des résultats des différents comptages réalisés sur le site montre en 2013, une diminution du nombre de pieds total (-25% par rapport à 1997 et -27% par rapport à 2002).

Par ailleurs, aucun pied n'a été observé en 2013 sur les parcelles B, C et F. Les parcelles B et C n'en montraient pas non plus en 2002. en revanche, on en dénombrait 44 sur la parcelle B et 2 sur la parcelle C en 1997. La parcelle F sur laquelle on dénombrait 250 pieds en 1997 et 192 en 2002, n'en présentait plus aucun en 2013. Le milieu est, à l'heure actuelle, colonisé par un important peuplement de *Bolboschoenus maritimus* (L.) Palla.

Les comptages réalisés sur la parcelle D sont en diminution par rapport à 1997 (-16%) et 2002 (-49%).

Les comptages réalisés sur la parcelle E sont à près stable par rapport à 1997 (-3%) et en augmentation par rapport à 2002 (+181%).

Tableau VII. Résultats des comptages d'Eryngium pusillum en 1997, 2002 et 2013

N°PARCELLE	COMPTAGE 1997*	COMPTAGE 2002**	COMPTAGE 2013***		
			PIEDS FLEURIS	PIEDS NON FLEURIS	TOTAL 2013
B	44	-	0	0	0
B'	70	64	8	0	8
C	2	-	0	0	0
D	1500	2460	926	323	1249
E	1000	346	928	45	973
F	250	192	0	0	0
TOTAL	2966	3062	1862	368	2230

*comptage 1997 (Lorenzoni et Paradis, 1998) ; ** comptage 2002 (Pierre, 2002) ; comptage 2013 (CBNC, 2014)

Aire de répartition (voir Figure 15)

L'aire de répartition de l'espèce sur le site de Musella est en nette diminution depuis 1997 et 2002. L'espèce n'est plus présente que sur les parcelles : D, F et sur une petite partie de la parcelle B'.

La surface totale occupée en 2013 est d'environ 500 m² (environ 230 m² sur la parcelle D et 257 m² sur la parcelle E).

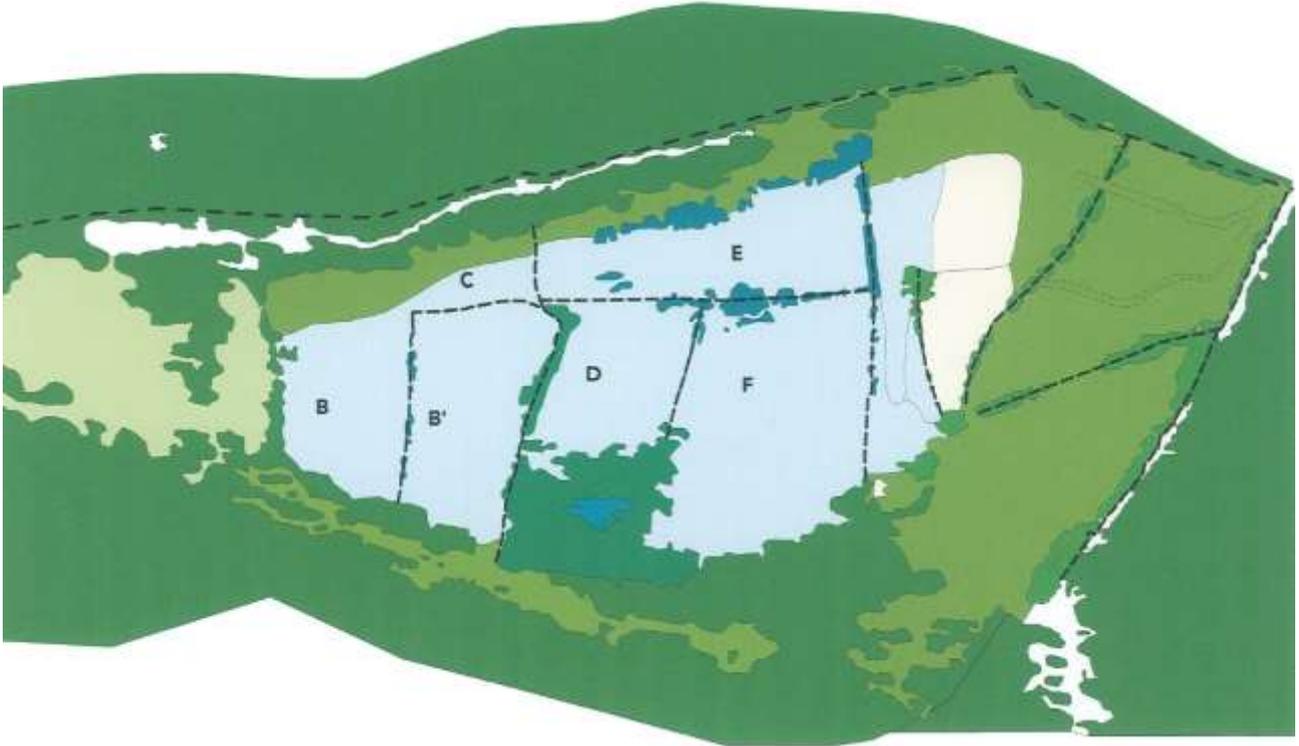


Figure 15. Localisation d'*Eryngium pusillum* (Pierre, 2002)

3. Faune

13 espèces protégées¹⁰ d'oiseaux appartenant à l'annexe I de la directive oiseaux sont citées dans la ZNIEFF de type II « Plateau de Bunifaziu » recouvrant le site (DREAL Corse, 2010). Les espèces sont citées comme reproductrice ou de passage migratoire mais l'absence d'observations récentes ne permet pas d'attester de sa présence effective au sein du site Natura 2000 de Musella. Ci-dessous la liste des espèces :

- Alouette lulu (*Lullula arborea*)
- Bondrée apivore (*Pernis apivorus*)
- Busard cendré (*Circus pygargus*)
- Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*)
- Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*)
- Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*)
- Faucon crécerellerette (*Falco naumanni*)
- Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*)
- Fauvette pitchou (*Sylvia undata*)
- Fauvette sarde (*Sylvia sarda*)
- Milan noir (*Milvus migrans*)
- Pie grièche écorcheur (*Lanius collurio*)
- Pipit rousseline (*Anthus campestris*)

¹⁰ Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Deux espèces protégées¹¹ d'amphibiens inscrites à l'annexe IV de la directive habitats-faune-flore sont présentes au sein du site (Pierre, 2002 ; Fleuriau, Destandau, Bosc, 2010) :

- Le crapaud vert (*Bufo viridis*) : les plus fortes densités de crapaud vert (têtards) se localisent principalement dans les zones d'eau peu profondes et peu végétalisées bien qu'ils puissent se disperser avec le temps dans les zones centrales et plus profondes des grandes pièces d'eau (individus souvent isolés). On les retrouve majoritairement sur les rives, le long des murets lorsque l'eau y est peu profonde et dans les zones inondées sous une faible lame d'eau (quart Est et Ouest de la mare). Les larves de l'espèce se trouvent ainsi fréquemment isolés des autres larves d'amphibiens. Cinq individus adultes ont pu être observés (Fleuriau, Destandau, Bosc, 2010).
- La rainette sarde (*Hyla sarda*) : la rainette corse se répartie sur l'ensemble des surfaces inondées, principalement au sein des grandes pièces d'eau qui se trouvent, en partie, cloisonnées et quadrillées par le réseau constitué des nombreux murets de pierre édifiés par l'homme. Les fossés et les puits ne sont fréquentés que secondairement par l'espèce lorsque l'inondation s'étend sur la totalité de la pièce d'eau. La baisse du niveau de l'eau peut rendre plus courante l'utilisation de ces zones par l'espèce. Les deux parcelles murées et centrales de la mare accueillent les plus fortes densités d'adultes au plus fort de l'inondation. Ceux-ci sont beaucoup plus rares dans la seconde moitié de la mare (ouest) située entre le boisement d'ormes (*Ulmus sp*) et la pointe ouest (Fleuriau, Destandau, Bosc, 2010).

Une espèce protégée¹² de reptiles inscrite à l'annexe IV de la directive habitats-faune-flore est citée dans la ZNIEFF de type II « Plateau de Bunifaziu » recouvrant le site (DREAL Corse, 2010). Mais, l'absence d'observations récentes ne permet pas d'attester de sa présence effective : Le lézard des ruines (*Podarcis siculus cettii*) est une espèce affectionnant les milieux ouverts essentiellement ainsi que le maquis bas. Sur le site, sa localisation n'est pas connue cependant, le lézard est potentiellement présent sur l'ensemble du site.

Une espèce protégée¹³ de chiroptères inscrite à l'annexe IV de la directive habitats-faune-flore est citée dans la ZNIEFF de type II « Plateau de Bunifaziu » recouvrant le site (DREAL Corse, 2010), la pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*). Mais, l'absence d'observations récentes ne permet pas d'attester de sa présence effective.

Concernant les **autres espèces animales**, le site Natura 2000 abrite une espèce protégée d'amphibiens, la grenouille de Berger (*Pelophylax bergeri*) (Fleuriau, Destandau, Bosc, 2010). Sur le site, sa localisation correspond aux zones plus profondes. Les adultes se retrouvent ponctuellement le long des rives et des murets mais stationnent principalement dans les puits et les fossés (Fleuriau, Destandau, Bosc, 2010).

De plus, deux espèces de crustacés (non protégés) sont présentes : *Chirocephalus salinus* et *Triops cancriformis cancriformis*, respectivement classées Vulnérable (VU) et Quasi menacé (NT) sur Liste rouge des crustacés d'eau douce de France métropolitaine (2012)

En outre, plusieurs espèces sont citées dans la ZNIEFF « Plateau de Bunifaziu » englobant le site Natura 2000 (Tableau VIII). Mais, l'absence d'observations récentes ne permet pas d'attester de leur présence effective.

¹¹ Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

¹² Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

¹³ Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection



Figure 16. Localisation des espèces d'amphibiens protégées (Fleuriau, Levadoux, 2010)

Tableau VIII. Autres espèces patrimoniales citées dans la ZNIEFF « Plateau de Bunifaziu » (DREAL Corse, 2010)

Classes et statuts	Nom vernaculaire	Nom scientifique
Oiseaux protégés ¹⁴	Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>
	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>
	Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>
	Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>
	Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>
	Bruant zizi	<i>Emberiza cirulus</i>
	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>
	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>
	Corneille mantelée	<i>Corvus corone cornix</i>
	Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>
	Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>
	Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>
	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>
	Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>
	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>
	Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>
	Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>
	Fauvette mélanocéphale	<i>Sylvia melanocephala</i>
	Fauvette passerinette	<i>Sylvia cantillans</i>
	Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>
	Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>
	Goéland leucophaée	<i>Larus cachinnans</i>
	Grand corbeau	<i>Corvus corax</i>
	Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>
	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>
	Hibou petit-duc	<i>Otus scops</i>
	Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>
	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>
	Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>
	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>
	Martinet à ventre blanc	<i>Apus melba</i>
	Martinet noir	<i>Apus apus</i>
	Martinet pâle	<i>Apus pallidus</i>
	Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>
	Merle bleu	<i>Monticola solitarius</i>
	Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>
	Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>
	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>
	Mésange noire	<i>Parus ater</i>
	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>
	Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>
Moineau soulcie	<i>Petronia petronia</i>	
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	

¹⁴ Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Classes et statuts	Nom vernaculaire	Nom scientifique
	Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>
	Roitelet triple bandeau	<i>Regulus ignicapillus</i>
	Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>
	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>
	Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>
	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>
	Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>
	Traquet oreillard	<i>Oenanthe hispanica</i>
	Traquet pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>
	Traquet tavier	<i>Saxicola rubetra</i>
	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>
	Venturon corse	<i>Serinus corsicanus</i>
	Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>
	Oiseaux non protégés	Alouette des champs
Bécasse des bois		<i>Scolopax rusticola</i>
Bécassine des marais		<i>Gallinago gallinago</i>
Caille des blés		<i>Coturnix coturnix</i>
Geai des chênes		<i>Garrulus glandarius</i>
Grive mauvis		<i>Turdus iliacus</i>
Grive musicienne		<i>Turdus philomelos</i>
Merle noir		<i>Turdus merula</i>
Perdrix rouge		<i>Alectoris rufa</i>
Pigeon biset		<i>Columba livia</i>
Pigeon ramier		<i>Columba palumbus</i>
Tourterelle des bois		<i>Streptopelia turtur</i>
Mammifères protégés	Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>
Mammifères non protégés	Belette d'Europe	<i>Mustela nivalis</i>
	Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i>
	Rat noir	<i>Rattus rattus</i>
	Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>
	Sanglier	<i>Sus scrofa</i>
	Souris grise	<i>Mus musculus</i>
Crustacé	-	<i>Chirocephalus salinus</i>
	-	<i>Triops cancriformis cancriformis</i>

Tableau IX. Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification / Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Espèces de l'annexe I de la directive 79/409	13	13 espèces protégées d'oiseaux appartenant à l'annexe I de la directive oiseaux sont citées dans la ZNIEFF de type II « Plateau de Bunifaziu » mais leur présence au sein du site n'est pas avérée.	DREAL Corse, 2010
Espèces de l'annexe IV de la directive 92/43	4 espèces animales	Deux espèces d'amphibiens ont été inventoriées au sein du site Natura 2000, le crapaud vert (<i>Bufo viridis</i>) et la rainette sarde (<i>Hyla sarda</i>). Les deux autres espèces, le lézard des ruines (<i>Podarcis siculus</i>) et la pipistrelle de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhlii</i>), sont citées dans la ZNIEFF « Plateau de Bunifaziu » mais leur présence au sein du site n'est pas avérée	DREAL Corse, 2010 Fleuriau, Destandau, Bosc, 2010 Pierre, 2002
Espèces de l'annexe V de la directive 92/43	-	-	-
Les autres habitats naturels	3	Outre les deux habitats d'intérêt communautaire, aucun habitat ne représente un intérêt patrimonial particulier (Haies à <i>Prunus spinosa</i> et <i>Rubus ulmifolius</i> , Bois d' <i>Ulmus minor</i> (Orme) ou <i>Oliveraies</i> abandonnées).	D'après Lorenzoni et Paradis (1998), In Pierre (2002)
Les autres espèces végétales	11 espèces protégées, menacées ou rares	<i>Eryngium pusillum</i> , <i>Euphorbia pithyusa</i> subsp. <i>cupanii</i> , <i>Gynandris sisyrinchium</i> , <i>Isoetes histrix</i> , <i>Isoetes velata</i> subsp. <i>Velata</i> , <i>Lathyrus amphicarpos</i> , <i>Morisia monanthos</i> , <i>Ornithogalum exscapum</i> subsp. <i>sandalioticum</i> , <i>Ranunculus ophioglossifolius</i> , <i>Anacamptis longicornu</i> et <i>Ophrys tenthredinifera</i> . <i>Eryngium pusillum</i> constitue l'une des espèces les plus patrimoniales du site Natura 2000	Base de données du CBNC Pierre (2002) Lorenzoni et Paradis (1998)
Les autres espèces animales	73 espèces dont 66 protégées	La présence de la grenouille de Berger (<i>Pelophylax bergeri</i>) et de deux crustacés (<i>Chirocephalus salinus</i> et <i>Triops cancriformis cancriformis</i>) est avérée sur le site. La DREAL Corse (2010) cite dans la ZNIEFF « Plateau de Bunifaziu », 61 espèces protégées d'oiseaux, une espèce protégée de mammifères et cinq non protégées. Mais leur présence au sein du périmètre Natura 2000 n'est pas avérée.	DREAL Corse, 2010 Fleuriau, Destandau, Bosc, 2010
Les autres espèces animales chassées	13	12 espèces d'oiseaux non protégées et chassées et une espèce de mammifères non protégée et chassée (sanglier) sont citées dans la ZNIEFF de type II « Plateau de Bunifaziu » mais leur présence au sein du site n'est pas avérée.	DREAL Corse, 2010

G. HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

1. Habitats naturels

Le site Natura 2000 accueille deux habitats d'intérêt communautaire (Pierre, 2002) :

- Forêt à *Quercus ilex* 9340
- *Mare temporaire méditerranéenne 3170

2. Flore

Le site n'accueille aucune espèce végétale d'intérêt communautaire.



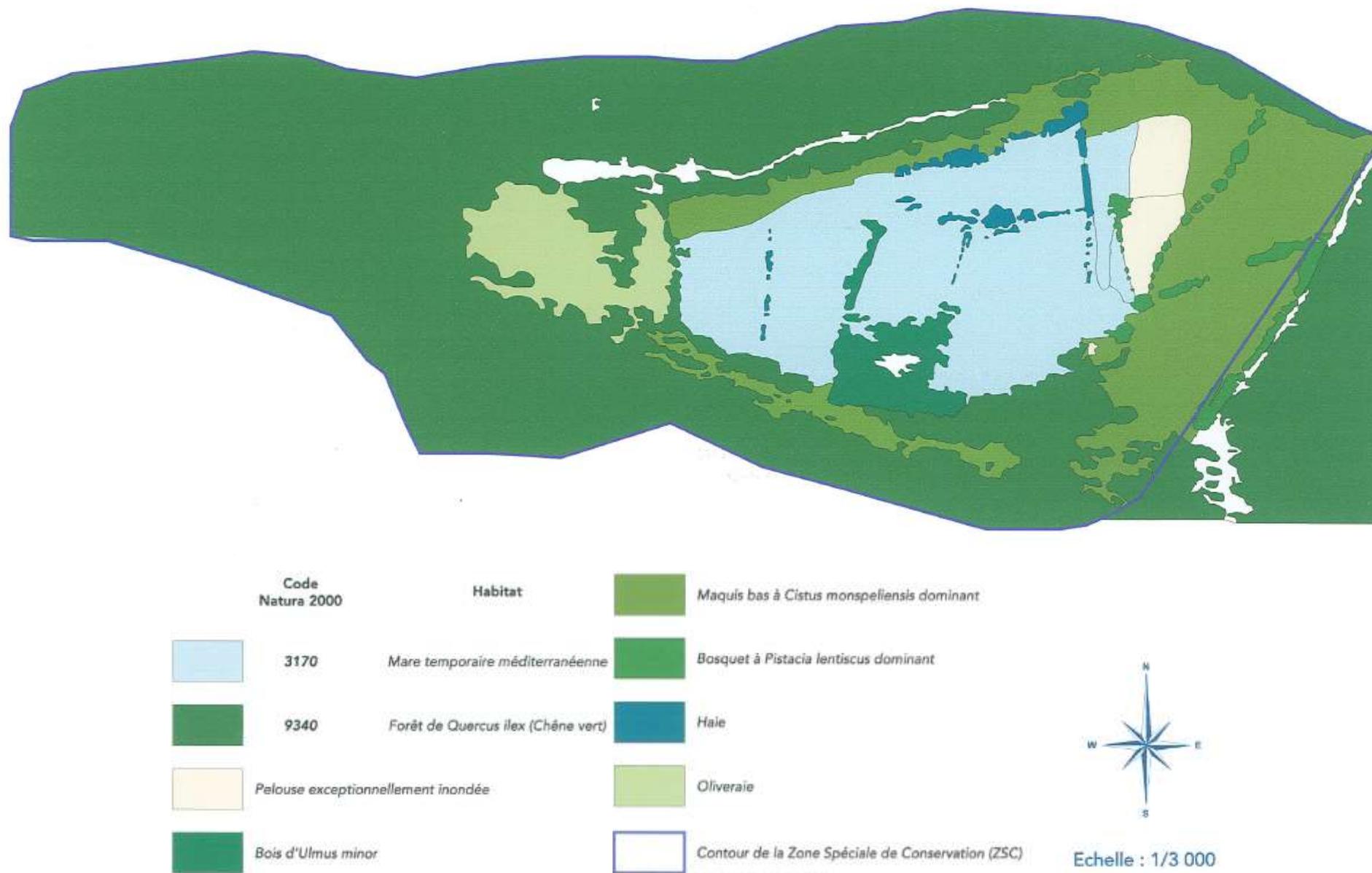


Figure 17. Habitats naturels du site de Musella (Pierre, 2002)

3. Faune

Quatre espèces protégées et inscrite à l'annexe II et IV de la directive habitats-faune-flore sont citées dans la ZNIEFF de type II « Plateau de Bunifaziu » recouvrant le site (DREAL Corse, 2010). Les espèces sont citées comme reproductrice mais l'absence d'observations récentes ne permet pas d'attester de leur présence effective au sein du site. La liste de ces espèces est donc donnée à titre indicatif :

- Le petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)
- Le grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)
- Le rhinolophe de Méhely (*Rhinolophus mehelyi*)
- Le grand murin (*Myotis myotis*)

Une seule espèce animale protégée¹⁵ et inscrite à l'annexe II de la directive habitats-faune-flore est présente sur le site Natura 2000 :

- Le **discoglosse sarde** (*Discoglossus sardus*) (Pierre, 2002 ; Fleuriau, Destandau, Bosc, 2010) les larves de discoglosse sarde se développent essentiellement au sein des puits (nord-est et sud-est de la mare). Les néo-métamorphosés contactés l'ont été à proximité de ces mêmes lieux. Lorsque le niveau d'eau présentait ses niveaux les plus hauts, quelques têtards ont été contactés dans les zones peu végétalisées des grandes pièces d'eau (Figure 18) (Fleuriau, Destandau, Bosc, 2010).

Une autre espèce est citée dans le Formulaire Standard de Données (2013), la tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*), cependant sa présence n'est pas avérée au sein du site même. Cependant, l'espèce est citée à proximité aux lieux-dits Campagru (Joubert, 1985) et Carpa (Bosc, 2010). L'espèce est donc susceptible de fréquenter le site mais cela reste à confirmer.

Tableau X. Espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive 92/43

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issu de l'inventaire	Origine des données/ Structures ressources
<i>Discoglossus sardus</i>	Discoglosse sarde	1190	La densité n'est pas connue cependant, l'espèce a été rencontrée à tous les stades d'évolution.	L'espèce utilise les puits pour se reproduire. Elle fréquente également les grandes pièces d'eau à l'état larvaire.	Aucun impact notable n'est identifié.	Fleuriau, Destandau, Bosc, 2010 ; Pierre, 2002
<i>Testudo hermanni</i>	Tortue d'hermann	1217	Inconnue	La mosaïque de milieux est favorable à l'espèce	Inconnue	FSD (2013)

¹⁵ Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection



Figure 18. Localisation du discoglossus sarde au sein du site Natura 2000 (Fleuriau, Levadoux, 2010)

4. Pressions et menaces qui pèsent sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire

Le site Natura 2000 de Musella compte donc deux habitats naturels et deux espèces animales d'intérêt communautaire justifiant sa désignation :

- Forêt à *Quercus ilex* [9340]
- Mare temporaire méditerranéenne [3170]
- Discoglossus sarde (*Discoglossus sardus*) [1190]
- Tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*) [1217]

En l'état actuel, ces habitats naturels et espèces présente un état de conservation relativement bon. Cependant, des pressions ou menaces existent.

Concernant l'habitat Mare temporaire méditerranéenne [3170] son existence et son maintien est dépendant du fonctionnement hydrologique du site et de son bassin versant. Ainsi toute modification ou atteinte à l'hydrographie du bassin versant par suite d'aménagements ou de pollutions pourrait entraîner une dégradation fonctionnelle de la mare de Musella. Notons que le bassin versant dans lequel s'inscrit le site Natura 2000 subit d'importantes pressions d'aménagements (zones d'activités, urbanisation, tourisme, ...) susceptible d'impacter le site Natura 2000 et qu'il convient de surveiller.

Par ailleurs, une seconde menace qui pèse sur la mare temporaire de Musella est la fermeture du milieu. L'activité d'élevage avec le pâturage ovin extensif qui existe à ce jour permet de maintenir le milieu ouvert en limitant l'embroussaillage et l'expansion d'espèces ligneuses. Mais, si cette activité venait à s'arrêter ou si la pression de pâturage diminuerait, alors la qualité de l'habitat serait fortement menacée de dégradation. À l'inverse un surpâturage engendrerait également une incidence négative sur l'habitat.

L'état de conservation de la mare serait également impacté si un drainage de la dépression serait effectué. À ce jour, ce type d'intervention n'est pas envisagé, mais la sensibilisation des propriétaires fonciers, agriculteurs ou tous autres ayants droit ainsi qu'une veille environnementale doivent être effective afin de préserver le site de cette pratique.

Enfin, le fonctionnement de mare temporaire de Musella, par définition, est très sensible aux aspects quantitatifs de l'hydrographie de son bassin versant. Par conséquent, une forte sécheresse et surtout la récurrence d'années sèches notamment liées au dérèglement climatique sont également à considérer comme une menace réelle sur l'avenir à moyen et long terme de la mare.

A sujet, du boisement de chêne vert correspondant à l'habitat d'intérêt communautaire Forêt à *Quercus ilex* [9340], les deux principales menaces sont l'incendie et les coupes de bois.

Concernant les espèces d'intérêt communautaires, le discoglosse sarde (*Discoglossus sardus*) [1190] et la tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*) [1217], toutes menaces impactant leur habitat sont néfastes pour leur conservation.

Le discoglosse, comme tous les amphibiens du site, sont totalement dépendant des milieux aquatiques, aussi bien la mare en elle-même, mais aussi tout autre milieu aquatique annexe (trou d'eau, fossé, abreuvoir du bétail, ...), même de faible taille (flaques d'eau par exemple). Par conséquent, un drainage, un comblement, tout assèchement et aménagement (création de pistes par exemple) de milieux humides sont des menaces directes pour le discoglosse privant la population d'habitat mais pouvant également détruire des individus adultes, imagos, têtards ou pontes. Par ailleurs, une surdensité de bétail peut entraîner un piétinement des milieux humides qui peut engendrer une détérioration de la qualité de site de pontes.

À propos de la tortue d'Hermann, la principale menace est la fermeture du milieu avec la diminution ou l'arrêt des pratiques pastorales sur le site. Le feu est également une menace grave pour la tortue.

Dans tous les cas, la réalisation d'aménagements (création de piste, drainages, comblement, etc .) ou une urbanisation du site sont des menaces globales qui pèsent sur le site Natura 2000, auxquelles s'ajoutent : les incendies, une exploitation mal gérée de la chênaie ainsi qu'un abandon des pratiques agropastorales.

V. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

A. OBJECTIFS LIES AUX HABITATS NATURELS, AUX ESPECES ET AUX ACTIVITES HUMAINES

Il s'agit ici des objectifs de développement durable qui regroupent les principaux enjeux spécifiquement liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines découlant du diagnostic.

Deux objectifs de développement durable liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines résultent du diagnostic :

A – Amélioration des connaissances naturalistes, qui a pour objectif de compléter et améliorer les connaissances sur les espèces fréquentant le site Natura 2000 et d'identifier les enjeux de conservation.

B - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire, qui a pour objectif la protection et la sauvegarde des habitats naturels et des espèces du site Natura 2000 en adéquation avec les activités humaines concernées.

B. OBJECTIFS TRANSVERSAUX

Les objectifs transversaux de développement durable correspondent aux enjeux qui touchent l'ensemble du territoire du site Natura 2000 sans se limiter aux habitats naturels et aux espèces.

Quatre objectifs transversaux de développement durable résultent du diagnostic :

C - Sensibilisation du public aux enjeux environnementaux, cet enjeu correspond à la sensibilisation des scolaires aux principaux enjeux environnementaux présents sur le site.

D - Animation et mise en place du document d'objectifs, cet enjeu correspond à la mise en oeuvre du présent document d'objectifs à travers l'animation de celui-ci.

E - Prise en compte des enjeux environnementaux lors de projets publics/privés, cet enjeu correspond à la mise en œuvre de l'article L. 414-4 et L. 414-5 du Code de l'environnement sur l'évaluation des incidences de projets sur le site Natura 2000.

VI. PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

Tableau XI. Objectifs et mesures de gestion

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Mesures	
A – Amélioration des connaissances naturalistes	A1 - Amélioration des connaissances sur la faune du site	A1-1	Réaliser un inventaire faunistique
	A2 - Amélioration des connaissances sur l'hydrologie du bassin versant	A2-1	Réaliser une étude sur l'alimentation en eau de la mare temporaire
B- Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	B1 - Suivi de l'état de conservation de la mare temporaire de Musella et de sa biocénose	B1-1	Mettre en œuvre un suivi scientifique annuel de l'habitat « Mare temporaire méditerranéenne » et de sa biocénose.
	B2- Gestion en faveurs des espèces et habitats d'intérêt communautaire	B2-1	Mettre en œuvre des actions de conservation des milieux ouverts et de la mare temporaire
	B3- Renforcement des zonages de protection	B3-1	Mettre en place un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB)
		B3-2	Inscrire l'habitat d'intérêt communautaire « Chênaie de Corse » en boisement classé dans le PLU de Bunifaziu
		B3-3	Acquérir la maîtrise d'usage
		B3-4	Acquérir la maîtrise foncière
B4 - Respect de la réglementation	B4-1	Appliquer la réglementation et mettre en place une veille environnementale sur l'ensemble du bassin versant	
C - Sensibilisation du public aux enjeux environnementaux	C1 - Information et sensibilisation des publics	C1-1	Sensibiliser les scolaires à l'environnement
		C1-2	Informier et sensibiliser les différents utilisateurs de la nature aux problématiques de conservation des espèces patrimoniales
D - Animation et mise en place du document d'objectifs	D1 - Animation du document d'objectifs	D1-1	Favoriser la mise en œuvre des mesures du DOCOB par une animation du site Natura 2000
E - Prise en compte des enjeux environnementaux lors de projets publics/privés	E1 - Evaluation des incidences des projets publics et privés sur la conservation du site Natura 2000	E1-1	Accompagner les évaluations d'incidence Natura 2000

A1-1 Réaliser un inventaire faunistique

Priorité : 2.

Objectif de développement durable concerné :

→ Amélioration des connaissances naturalistes.

Objectif opérationnel concerné :

→ Amélioration des connaissances sur la faune du site.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

→ Les espèces de reptiles et de de chiroptères d'intérêt communautaire et patrimoniaux du site Natura 2000.

Description :

Bien que quelques données faunistiques existent (cf. diagnostic), il apparait que des lacunes ou des incertitudes importantes demeurent concernant la tortue d'Hermann, les geckos, les chiroptères et les insectes. En effet :

- Pour les reptiles, aucun inventaire n'a encore été réalisé. La présence de la tortue d'Hermann n'est pas confirmée et la présence de geckos est seulement pressentie. Un recensement de ces espèces est donc à mettre en œuvre.
- Concernant les chauves-souris, des listes d'espèces sont fournies dans l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) qui couvrent tout ou partie du périmètre Natura 2000 mais les données sont imprécises. Un inventaire des chiroptères est donc nécessaire.
- A propos, des insectes, aucune donnée n'est disponible. Un recensement de l'entomofaune remarquable est donc à mettre en œuvre.

L'acquisition des nouvelles connaissances sur la présence et la répartition d'espèces remarquables devra aboutir à la définition de préconisation de gestion en faveur de ces espèces.

Localisation : Site Natura 2000.

Surfaces concernées : L'ensemble du site Natura 2000.

Type de mesure : Etude.

Acteurs concernés : DREAL Corse, DDTM, mairie de Bunifaziu.

Maître d'ouvrage potentiel : DDTM, DREAL, OEC, mairie de Bunifaziu.

Maître d'œuvre potentiel : Bureau d'études.

Échéancier : N+5.

Coût prévisionnel : 3000 €.

Plan de financement :

- Organismes financeurs potentiels : DDTM, DREAL, OEC
- Programmes de financements potentiels : Financement dans le cadre du Plan National d'Actions en faveur des Odonates 2013-2017 et du Plan national d'actions en faveur des *Maculinea* 2011-2015 pour les études entomologiques.

Indicateurs de suivi :

- La liste des espèces inventoriées,
- La cartographie de répartition des espèces inventoriées,
- Des préconisations de gestion en faveur de ces espèces.

A2-1 Réaliser une étude sur l'alimentation en eau de la mare temporaire

Priorité : 1.

Objectif de développement durable concerné :

→ Amélioration des connaissances naturalistes.

Objectif opérationnel concerné :

→ Amélioration des connaissances sur l'hydrologie du bassin versant.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

→ Mare temporaire méditerranéenne (3170).

Description :

Bien que quelques données existent (étude hydrologique réalisée dans le cadre du dossier « loi sur l'eau » du projet de zone d'activités de Musella), il apparaît que des incertitudes demeurent malgré tout sur l'origine de l'alimentation en eau de la mare temporaire.

Par conséquent, une étude scientifique spécifiquement dédiée à l'alimentation en eau de la mare temporaire devra être entreprise. Pour cela, il serait nécessaire en un premier temps de définir un protocole d'étude en collaboration avec des scientifiques. Ensuite la récolte de données et leur analyse pourront être réalisées.

L'acquisition des nouvelles connaissances sur l'origine de l'alimentation en eau de la mare temporaire devra aboutir à la définition de préconisation de conservation et de gestion en faveur de cette mare.

Localisation : Bassin versant de la mare temporaire.

Surfaces concernées : L'ensemble du bassin versant de la mare temporaire.

Type de mesure : Etude.

Acteurs concernés : Commune de Bunifaziu, DREAL Corse, DDTM, OEC, CBNC, riverains, Agence de l'eau, Alain GAUTHIER (géologue)

Maître d'ouvrage potentiel : OEC.

Maître d'œuvre potentiel : OEC.

Échéancier : N+5.

Coût prévisionnel : A définir.

Plan de financement :

- Organismes financeurs potentiels : Agence de l'eau, DREAL
- Programmes de financements potentiels : Financement dans le cadre du SDAGE dans lequel la mare temporaire de Musella est notée comme prioritaire.

Indicateurs de suivi :

- Le protocole d'étude,
- Le rapport d'étude.

B1-1 Mettre en œuvre un suivi scientifique annuel de l'habitat « Mare temporaire méditerranéenne » et de sa biocénose

Priorité : 1.

Objectif de développement durable concerné :

→ Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

Objectif opérationnel concerné :

→ Suivre l'état de conservation de la mare temporaire.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

- Mare temporaire méditerranéenne (3170).
- Panicaut de Barrelier (*Eryngium pusillum*).
- Discoglosse sarde (*Discoglossus sardus*).

Description :

L'Office de l'Environnement de la Corse s'inscrit, depuis plusieurs années, dans une démarche d'acquisition de connaissances, de protection et de gestion des mares temporaires méditerranéennes de Corse.

La présente mesure consiste à mettre en place un suivi pluriannuel de la mare temporaire de Musella et de sa biocénose, mais aussi, d'évaluer l'impact des mesures de gestion prises sur le site Natura 2000. En un premier temps, il faudra définir un protocole de suivi en collaboration avec des scientifiques et ensuite mettre en place ce suivi.

Concernant la faune et la flore, il est préconisé de suivre en particulier la population de l'*Eryngium pusillum* et des populations d'amphibiens :

L'*Eryngium pusillum* constitue l'une des espèces les plus remarquables du site Natura 2000. Ce site reste la seule station connue de Corse de cette espèce. Les stations d'*Eryngium pusillum* sont étudiées et suivies depuis 1997 (Lorenzoni et Paradis en 1998 ; Pierre en 2002 ; CBNC en 2008 et 2013). La mesure consiste à poursuivre ce suivi en renforçant l'exhaustivité du recensement en insistant sur la recherche des plants sur les parcelles où l'espèce est peu dense.

Un protocole de suivi à long terme des amphibiens a été défini par le CEN Corse (Levadoux et Fleuriau, 2010). La mesure consiste à mettre en œuvre ce suivi.

Localisation : Site Natura 2000, notamment au niveau de la mare temporaire.

Surfaces concernées : 17 ha.

Type de mesure : Etude.

Acteurs concernés : Commune de Bunifaziu, OEC, CBNC, DREAL Corse, DDTM, propriétaires.

Maître d'ouvrage potentiel : OEC.

Maître d'œuvre potentiel : OEC / CBNC / bureau d'études / CEN Corse.

Échéancier : N+5 reconductible.

Coût prévisionnel : A définir selon les protocoles de suivi.

Plan de financement : DDTM, OEC, Agence de l'eau.

Indicateurs de suivi :

- Le protocole de suivi,
- le rapport d'activité annuel du suivi,
- L'évaluation de l'impact des mesures de gestion sur la conservation de la mare temporaire de Musella.

B2-1 Mettre en œuvre des actions de conservation des milieux ouverts, de la mare temporaire et des espèces inféodées

Priorité : 1.

Objectif de développement durable concerné :

→ Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

Objectif opérationnel concerné :

→ Gestion en faveur des espèces et habitats d'intérêt communautaire.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

→ Mare temporaire méditerranéenne (3170).

→ Forêt à *Quercus ilex* (9340).

→ Tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*).

Description :

De manière générale la mesure consiste à maintenir les milieux ouverts, notamment grâce à la pratique du pâturage extensif et à l'incitation à l'utilisation de parcelles abandonnées. Eventuellement, encouragement des activités d'élevages dans le cas où le secteur perdrait ses éleveurs. L'action consiste à :

- Identifier la charge en bétail compatible avec le milieu,
- évaluer la fréquence de pâturage nécessaire au maintien de l'ouverture du milieu,
- faire paître des ovins ou des bovins de manière à entretenir le milieu,
- évaluer les effets du pâturage sur la population d'*Eryngium pusillum* et sur le maintien des milieux ouverts.

Dans certains cas, il sera nécessaire d'intervenir pour ouvrir des espaces fermés ou en cours de fermeture, la présence de la tortue d'Hermann doit être prise en compte dans les opérations de débroussaillage :

- Les haies à *Prunus spinosa* et *Rubus ulmifolius* constituent une menace pour la mare temporaire et les espèces inféodées (*Eryngium pusillum*). En effet, *Prunus spinosa* manifeste une tendance à l'envahissement des bordures peu entretenues, y formant un ourlet bas et dense. Une expansion trop importante des zones à *Prunus spinosa*, pourrait être néfaste pour l'habitat « Mare temporaire méditerranéenne » en termes de perte de luminosité. Il est donc essentiel de contenir *Prunus spinosa*. Pour cela, il faut (i) surveiller l'expansion des zones à *Prunus spinosa* et (ii) couper *Prunus spinosa* jouxtant la mare et les zones à *Eryngium pusillum*.
- Par ailleurs, le boisement de *Quercus ilex* constitue également une menace pour la mare temporaire et les espèces inféodées (*Eryngium pusillum*). En effet, l'expansion trop importante des boisements de *Quercus ilex* pourrait être néfaste pour l'habitat « Mare temporaire méditerranéenne » en termes de perte de luminosité et de risque d'incendie. Il est préconisé de (i) débroussailler les ligneux hauts et bas autres que *Quercus ilex*, (ii) élaguer les cépées de *Quercus ilex*.

Enfin, le bâti ancien (baraconi, puits, murets, ...) mériterait d'être restauré tant d'un point de vue du patrimoine humain que écologique ; En effet, le bâti ancien est caractéristique des activités agropastorales anciennes du site et constitue à ce titre un patrimoine culturel notable ; En outre, il structure l'écopaysage du site et

constitue des biotopes pour les espèces animales du site, notamment les reptiles et les amphibiens. Il sera indispensable de bien prendre en considération les besoins des espèces animales dans la restauration du bât. Par exemple, les discoglosses utilisent notamment les pierres écroulées des murs comme abri en hiver et au cours des périodes de sécheresse. Il convient alors de laisser les pierres tombées aux endroits où elles se trouvent.

Localisation : La mare temporaire méditerranéenne et sa proximité.

Surfaces concernées : Sans objet.

Type de mesure : MAET sur les parcelles agricoles et contrat Natura 2000 sur les parcelles non agricoles et non forestières.

Acteurs concernés : Commune de Bunifaziu, DREAL Corse, DDTM, OEC, ODARC, DRAF, chambre d'agriculture ; agriculteurs, propriétaires.

Maître d'ouvrage potentiel : Les agriculteurs concernés et les propriétaires privés.

Maître d'œuvre potentiel : Les agriculteurs concernés et les propriétaires privés.

Échéancier : N+5 reconductible.

Coût prévisionnel : Selon les surfaces à défricher.

Plan de financement : OEC (PDRC, service Patrimoine), DREAL de Corse (FEDER).

Indicateurs de suivi :

- L'effectif du bétail qui pâture sur le site,
- La surface de milieux ouverts dans le périmètre du site Natura 2000,
- La surface des zones à *Prunus spinosa*.
- le bâti restauré.

B3-1 Mettre en place un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB)

Priorité : 1.

Objectif de développement durable concerné :

→ Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

Objectif opérationnel concerné :

→ Renforcement des zonages de protection.

Habitats et espèces patrimoniaux concernés par la mesure :

- Mare temporaire méditerranéenne (3170).
- Discoglosse sarde (*Discoglossus sardus*).
- Panicaut de Barrelier (*Eryngium pusillum*).
- Tortue d'hermann (*Testudo hermanni*)

Description :

L'arrêté de protection de biotope a pour vocation la conservation de l'habitat d'espèces protégées. C'est un outil de protection réglementaire de niveau départemental, dont la mise en œuvre est relativement souple.

Un APPB est en cours de rédaction par la DREAL Corse. Il concerne la protection stricte de la mare temporaire et de ses espèces d'intérêt communautaire et remarquables (en particulier *Eryngium pusillum*). Ce site est proposé dans le cadre de la Stratégie de Création d'Aires Protégées (SCAP) et sera mise en œuvre en 2016.

Cette mesure consiste à renforcer les zonages de protection puis à surveiller la mise en place et le respect de cet arrêté.

Localisation : Mare temporaire et localisation des pieds d'*Eryngium pusillum*.

Surfaces concernées : 3 ha.

Type de mesure : administrative.

Acteurs concernés : DREAL Corse, DDTM, Mairie de Bunifaziu, CBNC, propriétaires, agriculteurs, ayants droits.

Maître d'ouvrage potentiel : DDTM.

Maître d'œuvre potentiel : DDTM.

Échéancier : N+1.

Coût prévisionnel : Aucun.

Plan de financement : Sans objet.

Indicateurs de suivi :

→ L'arrêté préfectoral de protection de biotope.

B3-2 Inscrire l'habitat d'intérêt communautaire « Chênaie de Corse » en boisement classé dans le PLU

Priorité : 1.

Objectif de développement durable concerné :

→ Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

Objectif opérationnel concerné :

→ Renforcement des zonages de protection.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

→ Forêt à *Quercus ilex* (9340).

Description :

Au regard de l'enjeu conservatoire que revêt l'habitat naturel d'intérêt communautaire « Forêts à *Quercus ilex* (9340) », la présente mesure consiste à accentuer le niveau de protection des boisements forestiers du site Natura 2000 en créant dans les documents d'urbanisme, une zone « espace boisé classé » à condition de vérifier la remarquabilité du boisement.

Localisation : Zonage à définir en prenant en compte la distribution des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire et en évitant les espaces agricoles (oliveraie, pâtures, ...).

Surfaces concernées : À déterminer selon le zonage qui sera défini.

Type de mesure : Règlementaire.

Acteurs concernés : Mairie de Bunifaziu, Etat, animateur, propriétaires, agriculteurs.

Maître d'ouvrage potentiel : Mairie de Bunifaziu.

Maître d'œuvre potentiel : Urbaniste en charge de l'élaboration des documents d'urbanisme, assisté par l'animateur du site Natura 2000.

Échéancier : N+1.

Coût prévisionnel : 500 € - 1000 €.

Plan de financement : Commune de Bunifaziu dans le cadre de la réalisation des documents d'urbanisme.

Indicateurs de suivi :

→ L'arrêté de boisement classé de l'habitat « Chênaie de Corse ».

B3-3 Acquérir la maîtrise d'usage

Priorité : 3.

Objectif de développement durable concerné :

→ Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

Objectif opérationnel concerné :

→ Renforcement des zonages de protection.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

→ L'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire et remarquables.

Description :

La maîtrise d'usage est un outil souple dans sa mise en œuvre qui se traduit à travers notamment des conventions de gestion liant le propriétaire et un gestionnaire. La maîtrise d'usage pourra, le cas échéant, permettre d'assurer la préservation du site au travers d'étude, d'opérations de gestion et/ou de conseils comme définies dans les mesures du présent DOCOB.

Localisation : L'ensemble du site Natura 2000.

Surfaces concernées : L'ensemble du site Natura 2000.

Type de mesure : Convention.

Acteurs concernés : Propriétaires, commune de Bunifaziu, DREAL Corse, DDTM, OEC, Conseil général de Corse du Sud (Espace Naturels Sensibles), CEN Corse, Conservatoire du littoral.

Maître d'ouvrage potentiel : Commune de Bunifaziu.

Maître d'œuvre potentiel : Commune de Bunifaziu / Conseil général de Corse du Sud (Espace Naturels Sensibles) / CEN Corse.

Échéancier : N+5 reconductible.

Coût prévisionnel : Sans objet.

Plan de financement : Sans objet

Indicateurs de suivi :

- Les surfaces acquises et leur localisation,
- Les conventions de gestion signées.

B3-4 Acquérir la maîtrise foncière

Priorité : 3.

Objectif de développement durable concerné :

→ Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

Objectif opérationnel concerné :

→ Renforcement des zonages de protection.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

→ L'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire et remarquables.

Description :

La maîtrise foncière sécurise le foncier et peut permettre d'assurer une gestion adaptée à la conservation des espèces et des habitats sur le long terme. Elle est donc un outil à privilégier en complément de l'outil réglementaire. Il s'agit d'acquérir les parcelles présentant un intérêt écologique avéré, notamment les parcelles sur lesquelles s'inscrit la mare temporaire et Musella, ainsi que l'*Eryngium pusillum*. Cette acquisition pourra être entreprise par la commune de Bunifaziu, le conseil général de la Corse-du-Sud, le CEN Corse.

Localisation : Parcelles cadastrales n°367 (en partie), 371, 372, 379, 380, 381, 382, 378, 387, 388.

Surfaces concernées : Environ 3 ha (surface de la mare temporaire).

Type de mesure : Convention, acquisition.

Acteurs concernés : Propriétaires, commune de Bunifaziu, DREAL Corse, DDTM, OEC, Conseil général de Corse du Sud (Espace Naturels Sensibles), CEN Corse, Conservatoire du littoral.

Maître d'ouvrage potentiel : Commune de Bunifaziu.

Maître d'œuvre potentiel : Commune de Bunifaziu / Conseil général de Corse du Sud (Espace Naturels Sensibles) / CEN Corse.

Échéancier : N+5 reconductible.

Coût prévisionnel : Coût en fonction des surfaces acquises.

Plan de financement : L'acquéreur des parcelles, le Conseil général au titre des Espaces Naturels Sensibles.

Indicateurs de suivi :

→ Les surfaces acquises et leur localisation.

B4-1 Appliquer la réglementation et mettre en place une veille environnementale sur l'ensemble du bassin versant

Priorité : 2.

Objectif de développement durable concerné :

→ Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

Objectif opérationnel concerné :

→ Respect de la réglementation.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

→ L'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire et remarquables.

Description :

Les espèces et les habitats d'intérêt communautaire et remarquables bénéficient depuis de nombreuses années de statuts de protection forts qui n'ont pourtant pas suffi à enrayer leur déclin. Victime de la destruction de leurs milieux de vie, d'une mauvaise gestion des sites sur lesquels elle est présente, de ramassage, de détention illégale, de destruction directe, les protections réglementaires qui leurs sont associées sont parfois ignorées. La mesure consiste à :

- Faire respecter la réglementation s'appliquant aux espèces protégées et à leurs milieux. Les actes contrevenants doivent être verbalisés et ces sanctions suivies d'une réelle application.
- Sensibiliser et informer les agents techniques de l'environnement et des gardes assermentés (ONCFS, ONEMA, gendarmerie) sur les habitats, les espèces et les menaces spécifiques au site de Musella.
- Mettre en œuvre, en accompagnement du volet répressif, une veille écologique et environnementale systématique et régulière ciblée sur les milieux naturels afin de prévenir toute dégradation de l'ensemble des habitats d'intérêt communautaire. La veille écologique et environnementale consistera à prospecter régulièrement l'ensemble du bassin versant de la mare et plus particulièrement les différents milieux naturels présents sur le site Natura 2000 en relevant les éléments d'évolution négative des habitats et le cas échéant, d'engager une concertation ou des moyens de répression selon les cas.

Localisation : L'ensemble du site Natura 2000.

Surfaces concernées : L'ensemble du site Natura 2000.

Type de mesure : Convention multipartite, plans de contrôle des services de l'Etat.

Acteurs concernés : DREAL Corse, DDTM, mairie de Bunifaziu, CG2A, OEC, ONCFS, ONEMA, gendarmerie, agents assermentés.

Maître d'ouvrage potentiel : DDTM.

Maître d'œuvre potentiel : Animateur, ONCFS, ONEMA, gendarmerie, mairie de Bunifaziu, CG2A, agents

assermentés.

Échéancier : N+1.

Coût prévisionnel : A définir.

Plan de financement : Etat.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de visites sur le site de Musella par des personnels assermentés,
- Rapport d'activités annuel de la veille environnementale.

C1-1 Sensibiliser les scolaires à l'environnement

Priorité : 1.

Objectif de développement durable concerné :

→ Sensibilisation du public aux enjeux environnementaux.

Objectif opérationnel concerné :

→ Information et sensibilisation des publics.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

→ L'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire et remarquables.

Description :

Cette mesure consiste à réaliser des actions de sensibilisation des scolaires à l'environnement. Elles devront être effectuées sur le long terme et aborder les différents enjeux environnementaux et espèces à travers le site de Natura 2000.

Localisation : Les établissements scolaires de la commune de Bunifaziu et le site Natura 2000

Surfaces concernées : Sans objet.

Type de mesure : Conventioneelle.

Acteurs concernés : OEC, Académie de Corse, communes, association de protection de la nature.

Maître d'ouvrage potentiel : Association de protection de la nature.

Maître d'œuvre potentiel : Association de protection de la nature.

Échéancier : N+5 reconductible.

Coût prévisionnel : À définir en fonction des projets envisagés.

Plan de financement :

- Organismes financeurs potentiels : OEC ou DDTM en fonction des thématiques abordées
- Programmes de financements potentiels : Financement dans le cadre du programme « Mares temporaires » porté par l'OEC dans lequel est inscrit un volet éducation à l'environnement.

Indicateurs de suivi :

→ Nombre de scolaires sensibilisés.

C1-2 Informer et sensibiliser les différents utilisateurs de la nature aux problématiques de conservation des espèces patrimoniales

Priorité : 1.

Objectif de développement durable concerné :

→ Sensibilisation du public aux enjeux environnementaux.

Objectif opérationnel concerné :

→ Information et sensibilisation des publics.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

→ L'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire et remarquables.

Description :

La conservation de la biodiversité implique une sensibilisation des usagers du site aux menaces et enjeux qui pèsent sur elle.

Il convient de prévoir des campagnes régulières de sensibilisation par le biais d'animations ou de conférences auprès des divers utilisateurs de la nature pouvant interagir avec la conservation de l'espèce : agriculteurs, pisciculteurs, pêcheurs, chasseurs, propriétaires privés, socioprofessionnels, etc. Il convient d'organiser localement, et régulièrement, des journées d'information. Il existe pour cela de nombreux supports : expositions, diaporamas, plaquettes, etc. que les structures qui les ont conçus pourront éventuellement mettre à disposition.

Localisation : Site Natura 2000.

Surfaces concernées : L'ensemble du site Natura 2000.

Type de mesure : Contrat Natura 2000.

Acteurs concernés : Mairie de Bunifaziu, DREAL, OEC, propriétaires, agriculteurs, chambres d'agriculture, syndicats agricoles, fédération de chasse, association de protection de la nature.

Maître d'ouvrage potentiel : Mairie de Bunifaziu.

Maître d'œuvre potentiel : Mairie de Bunifaziu, animateur.

Échéancier : N+5 reconductible.

Coût prévisionnel : À évaluer en fonction des opérations de sensibilisation entreprises.

Plan de financement : Commune de Bunifaziu, OEC, DDTM.

Indicateurs de suivi :

- Rapports d'activités annuels des opérations de sensibilisation,
- Nombre de personnes sensibilisés/informés.

D1-1 Favoriser la mise en œuvre des mesures du DOCOB par une animation du site Natura 2000

Priorité : 1.

Objectif de développement durable concerné :

→ Animation et mise en place du document d'objectifs.

Objectif opérationnel concerné :

→ Animation du document d'objectifs.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

→ L'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire et remarquables.

Description :

Cette mesure consiste à désigner un animateur du site Natura 2000. Il peut s'agir d'une collectivité territoriale, d'un établissement public, d'une association ou d'un bureau d'études. Le cahier des charges est fixé par la convention d'animation passée entre l'animateur et la DDTM. La convention fixe les moyens et les missions de l'animateur. L'animateur a pour mission la mise en œuvre du document d'objectifs pendant une période de 5 ans. Il peut lui-même réaliser des actions, ou s'entourer de partenaires pour la réalisation de certaines actions. Il est aussi de sa mission de rechercher les acteurs éligibles et intéressés par la mise en place de mesures contractuelles (contrats Natura 2000) et de les aider au montage des dossiers.

Localisation : Site Natura 2000.

Surfaces concernées : L'ensemble du site Natura 2000.

Type de mesure : Convention d'animation.

Acteurs concernés : Membres du comité de pilotage.

Maître d'ouvrage potentiel : DDTM ou collectivités territoriales.

Maître d'œuvre potentiel : Animateur du site.

Échéancier : N+5.

Coût prévisionnel : Environ 3 000 € - 8 000 € par an.

Plan de financement : DDTM, 20 % d'autofinancement par l'animateur, FEDER.

Indicateurs de suivi :

→ La convention d'animation passée entre l'animateur et la DDTM.

F1-1 Accompagner les évaluations d'incidence Natura 2000

Priorité : 1.

Objectif de développement durable concerné :

→ Prise en compte des enjeux environnementaux lors de projets publics/privés

Objectif opérationnel concerné :

→ Evaluation des incidences des projets publics et privés sur la conservation du site Natura 2000

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

→ L'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire et remarquables.

Description :

En vertu des articles L. 414-4 et L. 414-5 du Code de l'environnement, les projets susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences et ne peuvent être autorisés que sous la condition que le réseau Natura 2000 garde sa cohérence. Les évaluations d'incidence sont à la charge des maîtres d'ouvrages de projets. La présente mesure consiste à accompagner les maîtres d'ouvrage dans la réalisation des évaluations des incidences de leurs projets.

Localisation : Site Natura 2000 et périphérie

Surfaces concernées : Toutes les parcelles du site Natura 2000 ainsi que les parcelles périphériques dont les projets envisagés peuvent avoir une incidence notable sur le site Natura 2000.

Type de mesure : Réglementaire.

Acteurs concernés : Porteurs de projet, toutes les collectivités du territoire, propriétaires privés, gestionnaires d'espaces naturels, associations, socioprofessionnels.

Maître d'ouvrage potentiel : Porteurs de projet.

Maître d'œuvre potentiel : Bureau d'études.

Échéancier : Lorsque cela est nécessaire.

Coût prévisionnel : Variable selon le projet.

Plan de financement : Maître d'ouvrage du projet.

Indicateurs de suivi :

→ les rapports d'évaluation d'incidence nature 2000.

VII. CHARTE NATURA 2000

A. PRESENTATION ET DEFINITION DE LA CHARTE NATURA 2000

La Charte Natura 2000 est un outil contractuel de mise en œuvre du document d'objectifs en application des articles R.414-11, R.412-12 et R.414-12.1 du Code de l'Environnement et de l'article 143 de la loi DTR du 23/02/2005.

Elle s'adresse aux propriétaires, aux « mandataires » (personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour entretenir et prendre les engagements mentionnés dans la charte), l'un et l'autre conjointement.

Il s'agit de "bonnes pratiques" de gestion des milieux naturels, cohérentes avec les enjeux de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire identifiés dans le site Natura 2000 et complémentaires des mesures de gestion préconisées par le document d'objectifs du site Natura 2000.

L'adhésion à la charte Natura 2000 peut donner accès à des avantages fiscaux et des aides publiques.

L'adhésion à la charte ne fait pas obstacle à la signature d'un contrat Natura 2000 (pour des habitats d'intérêt communautaire qui nécessiteraient des travaux de gestion et/ou de restauration). Un contrat et une Charte peuvent être souscrits sur une même propriété.

La durée de la Charte est de 5 ans.

La Charte s'appuie sur deux notions distinctes :

- les recommandations de gestion qui ne sont pas soumises à contrôle,
- les engagements, qui feront eux, l'objet de contrôles. En cas de non-respect de ces engagements, l'adhésion à la Charte peut être suspendue pour une durée de un an, ce qui entraîne la suspension des avantages fiscaux et des engagements de gestion durable.

B. LISTE DES ENGAGEMENTS ET DES RECOMMANDATIONS D'ORDRE GENERAL

Engagements généraux (G)

- *ENGAGEMENT G1* : Ne pas détruire d'espèces végétales et animales remarquables
- *ENGAGEMENT G2* : Respecter la signalétique présente sur le site
- *ENGAGEMENT G3* : Permettre l'accès aux parcelles dans le but de faciliter les différentes études et suivis des habitats et des espèces
- *ENGAGEMENT G4* : Ne pas introduire volontairement d'espèces envahissantes dans le site Natura 2000
- *ENGAGEMENT G5* : Ne pas entreposer de déchets en dehors des sites prévus à cet effet
- *ENGAGEMENT G6* : Ne pas circuler en véhicule motorisé au sein du site Natura 2000 afin de ne pas déranger et détruire la biodiversité du site

Recommandations

- Respect de la réglementation en vigueur sur le site Natura 2000
- Respecter les préconisations en matière de lutte contre les incendies
- Surveiller l'évolution des différents habitats du site
- Surveiller la prolifération des espèces envahissantes
- Eviter toute urbanisation
- Ramasser les déchets régulièrement

C. LISTE DES ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS PAR GRANDS TYPES DE MILIEUX

MILIEUX BOISES (HAIES ET BOIS)

Habitats d'intérêt européen concernés

→ Forêt à *Quercus ilex* 9340

Espèces d'intérêt européen concernées

→ Tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*) 1217

Engagements

- Engagement B1 : Conserver le boisement en l'état
- Engagement B2 : Eviter les travaux de déboisement ou de coupes de bois
- Engagement B3 : le cas échéant, réaliser les travaux de démaquisage, de défrichage ou de coupe entre les mois d'octobre et février (hors période de reproduction de la faune)
- Engagement B4 : Proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires, de fertilisants et d'amendements en milieu forestier sur les parcelles engagées

Recommandations

- Maintenir des arbres morts, sénescents et remarquables au sein des boisements
- Prévenir les incendies
- Prévenir les coupes sauvages
- Ne pas ouvrir de nouvelles pistes ni de chemin/sentier
- Limiter la prolifération des espèces envahissantes

MILIEUX HERBACEES

Habitats d'intérêt européen concernés

→ Mare temporaire méditerranéenne 3170

Espèces d'intérêt européen concernées

→ Discoglosse sarde (*Discoglossus sardus*) 1190

→ Tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*) 1217

Engagements

- Engagement H1 : Maintenir les zones humides et leur fonctionnement : ne pas remblayer, combler et assécher les milieux aquatiques (mares, plans d'eau, prairies humides, cours d'eau, etc.), proscrire les travaux hydrauliques (drainage) sauf avec dérogation de l'administration ou dans le cadre de travaux écologiques
- Engagement H2 : le cas échéant, réaliser les travaux d'entretien ou de restauration des cours d'eau et des berges à partir du 31/08 jusqu'au 01/03
- Engagement H3 : Conserver la végétation des berges des cours d'eau et des plans d'eau. Le cas échéant, utiliser des techniques d'entretien douces des milieux humides (débroussaillage et abattage sélectif dans les ripisylves ; préserver les berges abruptes, ...)
- Engagement H4 : Ne pas entreposer de rémanents (grumes, branches et déchets de coupes de bois) dans les cours d'eau et les zones humides
- Engagement H5 : Proscrire l'utilisation des produits chimiques (engrais, produits phytosanitaires ou produits agropharmaceutiques) à moins de 50 m d'un cours d'eau ou d'une zone humide
- Engagement H6 : Proscrire l'entretien (vidanges, plein de carburants) et le stationnement de machines et véhicules à moins de 50 m des cours d'eau et des zones humides hors zones de stationnements prévues à cet effet
- Engagement H7 : Assurer un assainissement efficace des eaux usées
- Engagement H8 : Laisser les pierres tombées au sol et ne pas reconstruire les murs écroulés (→ il s'agit de milieux rupestres sont essentiels pour le discoglosse sarde. En effet, c'est dans ces milieux que le discoglosse sarde s'abrite en attendant les pluies et pendant l'hiver)

Recommandations

- Dans le cas de travaux de restauration, favoriser l'utilisation d'essences végétales adaptées et indigènes
- Limiter la prolifération des espèces envahissantes

VIII. BIBLIOGRAPHIE

Structures et personnes ressources consultées

Structures ressources	Objet	Coordonnées
Office de l'Environnement de Corse (Département Écosystème terrestres)	Écosystèmes terrestres, milieux aquatiques, Natura 2000	Office de l'environnement de Corse - Département Écosystèmes terrestres Avenue Jean Nicoli 20250 CORTE Chef de département : Marie-Luce CASTELLI Marie-Luce.Castelli@oec.fr celio@oec.fr (administratif)
	Zones humides	Contacts : Gwenaëlle LEVIOL / Laurent SORBA Laurent.Sorba@oec.fr Gwenaelle.Leviol@oec.fr
	Observatoire Conservatoire des Insectes de Corse	Contact : Marie-Cécile RUIZ ecoter@oec.fr
Office de l'Environnement de Corse (Conservatoire botanique national de Corse)	Flore et habitats naturels	Office de l'environnement de Corse - Conservatoire botanique national de Corse Avenue Jean Nicoli 20250 CORTE Responsable : Laetitia HUGOT hugot@oec.fr Contact : Carole Piazza Carole.Piazza@oec.fr
Office National des Forêts	Forêts publiques, espèces et habitats forestiers	Office National des Forêts Site de Corte - Service Aménagement forestier et Environnement Pont de l'Orta, 20250 CORTE Tél. : 04 95 46 01 30 - Fax : 04 95 61 04 31 Contacts : Stéphane MURACCIOLE stephane.muracciole@onf.fr
Université de Corse – laboratoire d'hydrobiologie	Données hydrobiologiques (invertébrés endémiques)	Université de Corse - Laboratoire d'hydrobiologie Campus Grimaldi B.P. 52 20250 CORTE Contacts : Antoine ORSINI / Christophe MORI antoine.orsini002@orange.fr
ONEMA	Cours d'eau et la faune piscicole	Mr le directeur de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques - Service inter-départemental de Corse Lieu-dit Guazza, Prunelli di Casaconi 20290 PRUNELLI DI CASACCONI csd20@onema.fr
Groupe Chiroptères de Corse	Chauve-souris	Mr le Président du Groupe Chiroptères de Corse 7 bis rue du colonel Ferracci BP35 20250 CORTE Contacts : Gregory BEUNEUX chaves.souris.corse@free.fr
Association Cyrno-Méditerranéenne d'Orchidologie	Flore (orchidées)	Association Cyrno-Méditerranéenne d'Orchidologie 12 rue colonel Feracci 20250 CORTE
Parc Naturel Régional de Corse	Oiseaux, grands mammifères	Mr le Président du Parc Naturel Régional de Corse Maison d'information du parc, 2 rue Major Lambroschini BP 417 - 20184 AJACCIO CEDEX-1 04.95.51.79.10 (secrétariat)
Jean-François SEGUIN (Parc Naturel Régional de Corse/bureau études Ornithys)	Oiseaux, rapaces	Contact : Jean-François SEGUIN gypaete.parc@wanadoo.fr ornithys@sfr.fr
Conservatoire des espaces	Faune, flore	Mr le Président du Conservatoire des espaces

Structures ressources	Objet	Coordonnées
naturels de Corse (Association des amis du parc naturel de Corse)		naturels de Corse Maison Andreani RN 193 Lieu-dit Bevinco 20290 BORGIO 04.95.32.71.63 (secrétariat) Contacts : Gilles FAGGIO, Valerie BOSC gilles.faggio@espaces-naturels.fr valerie.bosc@espaces-naturels.fr
DREAL Corse	Faune, flore, habitats naturels, espaces naturels protégés	Mr le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse 19 Cours Napoléon 20000 Ajaccio Contact : Bernard Recorbet bernard.recorbet@developpement-durable.gouv.fr
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)	Faune	Mr le directeur de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage Lieu-dit Funtanella - 20218 Moltifao Tél : 04 95 47 85 45 Contacts : Pierre BENEDETTI et Frédéric SANCHIS
Centre Régional de la Propriété Forestière de Corse (CRPF)	Faune, flore	Mme la directrice du Centre Régional de la Propriété Forestière de Corse 105, Cours Napoléon - 20000 Ajaccio Tél : 04 95 23 83 24 Email : corse@crpf.fr
Jean-Claude THIBAULT, ornithologue	Oiseaux	jnclthibault@aol.com
Guilhan PARADIS, botaniste	Flore	guilhan.paradis@wanadoo.fr
Jacques GAMISANS, botaniste	Flore	jj.gamisans@orange.fr
M. DELAUGERRE, herpétologue	Herpétologue	m.delaugerre@conservatoire-du-littoral.fr
Achille PIOLI	Faune-flore	pioliachille@yahoo.fr
Christian PIETRI	Faune	fdc2b.pietri@orange.fr / christian.pietri@hotmail.com

Inventeurs de données

Bosc V. 2010. Base de données informatique OGREVA

Joubert L. 1985. Base de données informatique OGREVA

Bibliographie

ACEMAV coll., Duguet R., Melki F. ed., 2003. Les amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze. 480p.

Comité de bassin de Corse, Préfecture de Corse, 2009. Programme de mesures 2010-2015, bassin de Corse (SDAGE de Corse). Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, Collectivité Territoriale de Corse. 76p.

Comité de bassin de Corse, Préfecture de Corse, 2009. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2010-2015, bassin de Corse. Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, Collectivité Territoriale de Corse. 130p.

Courtois J. Y., Rist D., Beuneux G. (Groupe Chiroptères Corse), 2011. Les chauves-souris de Corse. Ed. Albiana. 166p.

Delaugerre M., Cheylan M., 1992. Atlas de la répartition des batraciens et des reptiles de Corse. 128p.

DIREN Corse, 2001. Atlas des poissons d'eau douce de Corse. 54p.

DREAL Corse, 2010. Formulaire Standard de Données de la ZNIEFF « Plateau de Bunifaziu ».

DREAL Corse, 2013. Formulaire Standard de Données du Site Natura 2000 FR9402009 « Mare temporaire méditerranéenne de Musella (Bonifacio) ».

Dubois Ph. J., Le Maréchal P., Oliosio G., Yésou P., 2008. Nouvel inventaire des oiseaux nicheurs de France. Delachaux et Niestlé, 560 p.

Fleuriau R., Destandau R., Bosc V., 2010. Inventaire et phénologie de la reproduction des amphibiens sur les mares temporaire de la Corse-du-Sud. Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse ; Office de l'Environnement de la Corse ; Conservatoire des Espaces Naturels de Corse.

Inventaire Forestier National (IFN), 2006. Inventaire forestier départemental Haute-Corse (2004) et Corse-du-Sud (2003) 3e inventaire. 362p.

Levadoux D., Fleuriau R., 2010. Cahier cartographique. Inventaire et phénologie de la reproduction des amphibiens sur les mares temporaire de la Corse-du-Sud. Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse ; Office de l'Environnement de la Corse ; Conservatoire des Espaces Naturels de Corse.

Lorenzoni C., Paradis G., 1998. Description phytosociologique de la station corse d'Eryngium pusillum. Bulletin de la société botanique du Centre-Ouest, nouvelle série, tome 29.

Météo France, non daté. Fiche climatologique de Bunifaziu. 1p.

Pierre M.C., 2002. Document d'objectifs Natura 2000 FR9402009 « Mare temporaire méditerranéenne de Musella (Bonifacio) ». Université de Corse, Unité de Formation et de Recherche Sciences et Techniques ; Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable ; Max consultant. 80 p.

POS intercommunal du Cap Corse.

Roché B., Dommanget J.L., Grand D., Papazian M., 2004. Atlas des odonates de Corse. Direction régionale de l'Environnement ; Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques (SEMA). Société française d'odonatologie. 128p.

Vacher J. P., Geniez M., 2010. Les reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (Collection Parthénope) ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris. 544p.

Webographie

ADéLie - Le patrimoine de données géographiques : <http://adelie.application.equipement.gouv.fr/>

Banque de données du sous-sol (BSS) dans le portail de données du BRGM : www.infoterre.brgm.fr

Cadastre : <http://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do>

Carte géologique dans le portail de données du BRGM : www.infoterre.brgm.fr

Communauté de communes du Cap Corse : www.destination-cap-corse.com

Géoportail : www.geoportail.fr

INSEE : www.insee.fr

Inventaire National du Patrimoine Naturel : www.inpn.mnhn.fr

Ministère en charge de l'écologie : www.developpement-durable.gouv.fr

Office de l'environnement de Corse : www.oec.fr

Outil cartographique INDIQUASOL issu du système d'information des sols de France (GISSOL) : <http://indiquasol.gissol.fr>

Site de cartes topographiques : www.cartes-topographiques.fr

Site de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse : www.eaurmc.fr